



ACTUALITÉ

Toujours plus d'austérité

CULTURE

Cinéma

INTERNATIONAL

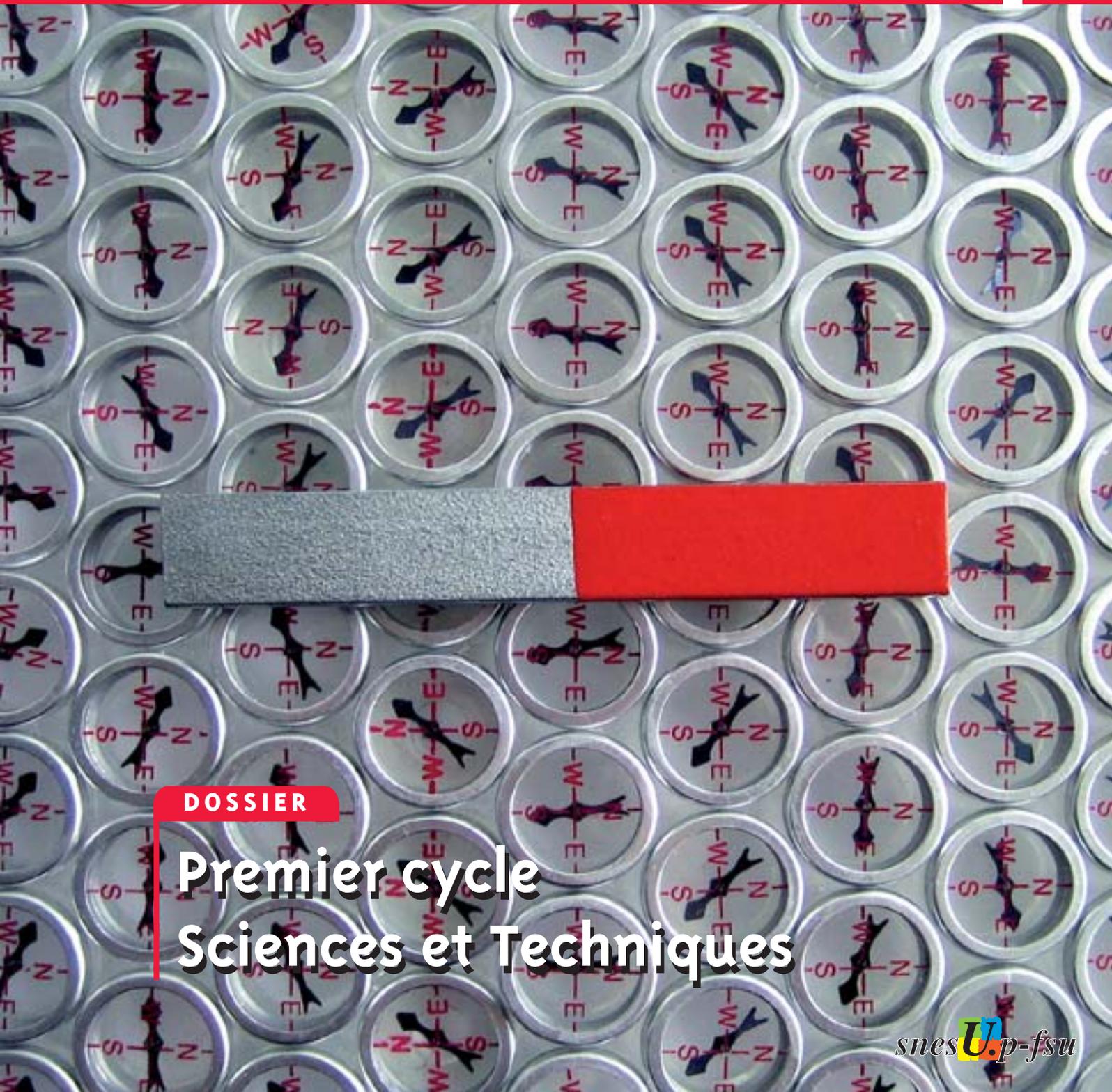
Italie : « Abilitazione Scientifica Nazionale », un scandale !

ENTRETIEN

Léo Henry

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 625 MAI 2014

e s n e s u p



DOSSIER

Premier cycle Sciences et Techniques

Regroupements, salaires et emploi : poursuivre et amplifier la mobilisation

Nos universités sont engagées dans une course aux regroupements, inscrits dans la loi ESR. À la logique de territorialisation, que nous avons dénoncée, s'ajoute un pilotage par des directives autoritaires de la DGESIP sur les modalités et les objectifs. Cette logique est à l'opposé des coopérations qui fondent nos activités de formation et de recherche. Dans un contexte de difficultés budgétaires croissantes des établissements, l'appât de la deuxième vague du Plan Investissements d'Avenir (PIA2) tient lieu de projet : nous sommes bien loin d'une construction de projets scientifiques et pédagogiques associant véritablement la communauté universitaire, sur la base d'objectifs élaborés collégialement et démocratiquement.

Au-delà des formes de regroupements imposées par la loi, le plan PIA2 vise en effet à créer des universités de recherche intensive, à « dimension mondiale » et des universités « de taille régionale », selon un modèle d'ESR à deux vitesses. Ainsi conçue, la création des regroupements, loin de favoriser les coopérations, cristallise les tensions et génère des affrontements entre intérêts incompatibles qui fragilisent le service public d'enseignement supérieur et de recherche dans son ensemble.



Claudine Kahane et Marc Neveu
cosécétaires généraux

Dans le même temps, les conditions de travail et la rémunération des universitaires se dégradent. La journée d'action du 15 mai dans la fonction publique, pour les salaires et l'emploi, a marqué le paysage social : même si le taux de grévistes a été modeste, partout a été constatée une participation importante aux différentes manifestations.

Deux autres temps forts sont d'ores et déjà programmés :

- le 3 juin, une manifestation contre le gel des pensions, nouvelle ponction de 1,3 milliard d'euros pris dans la poche des retraités.

- le 11 juin, contre la dégradation continue de l'emploi que subit la recherche publique. L'emploi scientifique est gravement affecté par les restrictions financières combinées aux réformes incessantes de l'ESR. La sanctuarisation du Crédit Impôt Recherche, le plan PIA2 ne font qu'aggraver la situation de la recherche, notamment par le développement de l'emploi précaire sans créations d'emplois de titulaires.

Sur ces deux points - regroupements et emploi - où le SNESUP joue un rôle moteur, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation, pour de véritables projets de coopérations entre établissements, ou pour contribuer aux initiatives sur les salaires et l'emploi.

ACTUALITÉ 4

- **Rencontre FSU-ministère :** peser pour transformer les infléchissements en avancées
- **Élections professionnelles :** une organisation à revoir complètement !
- **Toujours plus d'austérité.** France 2014-2017 : demandez le programme !

MÉTIER 7

- Bien connaître ses droits et ses devoirs pour revendiquer fermement

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- **Les rhétoriques de l'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche :** de quoi l'excellence est-elle le nom ?

DOSSIER 9

Premier cycle sciences et techniques

Depuis plusieurs années, les flux étudiants dans les UFR de Sciences et techniques ont connu des variations significatives. Ce phénomène peut avoir d'importantes conséquences pour certaines disciplines, le premier cycle permettant de faire naître des vocations pour les métiers de la recherche et de l'enseignement. Ainsi, en mathématiques, lors des deux dernières sessions du CAPES, seule la moitié des postes ouverts au concours a pu être attribuée. Les bacheliers sont placés devant une décision difficile au moment d'aborder la suite de leur cursus. Le choix fait, en effet, intervenir le type de la formation (UFR, CPGE, IUT, etc., aux environnements pédagogiques très différents), la conception des métiers scientifiques (souvent stéréotypée), les contraintes matérielles, etc.



© Kangaler - Flickr.fr

- **Traité transatlantique :** quelles conséquences sur l'enseignement supérieur ?
- **Retour sur l'affaire « Criminologie » :** de l'historicité des disciplines

INTERNATIONAL 20

- **Le scandale de la campagne d'« Abilitazione Scientifica Nazionale » :** motif de réflexion pour tous les universitaires
- Situation internationale et syndicalisme de transformation sociale

CULTURE 22

- Comment j'ai détesté les maths

ENTRETIEN 22

- Léo Henry

ÉPHÉMÉRIDE

27 MAI :

• **Journée d'information, d'expression et d'action FSU :**

« un an d'ESPE : des exigences renouvelées pour une formation ambitieuse » avec à 12 h une conférence de presse de la FSU : « 1 an d'ESPE »

• **Réunion du comité de suivi des agents non titulaires**

• **Réunion à la CGT** de la coordination unitaire lutte contre l'extrême droite

3 JUIN : rassemblement pique-nique des retraités place Joffre suivi d'une manifestation nationale unitaire des retraités vers le ministère de la Santé

3 JUIN : BN du SNESUP

6 JUIN : séminaire international organisé par la FSU « services publics en Europe »

11-12 JUIN : Congrès d'étude du SNESUP, Université Lyon 1 – Campus de la Doua – Bâtiment Darwin

11 JUIN : CSFPE plénier à l'appel des syndicats de l'ESR, à l'occasion de la réunion plénière du CoNRS, rassemblements en régions devant les délégations du CNRS et les présidences des universités, et manifestation à Paris, de la Sorbonne aux Saints-Pères, lieu de la plénière du CoNRS contre la catastrophe menaçant la recherche scientifique.

12 JUIN :

• **CSE**
• **Réunion à la DGRH** : bilan de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 sur les agents contractuels

16 JUIN : CNESER

26 JUIN : CA du SNESUP

LA COMUE HESAM

Pour quoi faire ?

À deux mois de l'échéance (22 juillet 2014) fixée par le ministère pour l'adoption des statuts de la COMUE heSam (Paris 1 et 14 établissements, CNAM, EDL, EFEO, EHESS, ENA, ENC, ENSAM, ENSCI-Les Ateliers, EPHE, ESCP Europe, FMSH, INED, INHA, INP), il est patent que celle-ci se trouve dans une situation de crise aiguë, voire de rupture. Cette situation impose à la présidence de l'université, aux directions des autres établissements de la COMUE et, au-delà, aux autorités de tutelle, de démontrer à tous qu'une telle structure garantirait l'avenir, l'identité et le développement de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le SNESUP de Paris 1 demande que les directions des établissements de la COMUE heSam et le ministère fassent la démonstration des apports de cette structure à l'université Paris 1, à ses étudiants et à ses équipes de recherche. Il défend la nécessité d'une véritable coopération entre établissements dans le cadre d'un service public nationalement régulé.

Sans cette large concertation démocratique, il est inacceptable que la COMUE heSam dépose ses statuts. ● *SNESUP Paris 1, 12 mai 2014 (extraits)*

PARIS-OUEST NANTERRE

Opposition au projet de COMUE

L'AG de l'université Paris-Ouest Nanterre, réunie le 13 mai 2014, a exprimé à une large majorité des votes exprimés, sa plus ferme opposition au projet de COMUE entre les universités Paris 8 et Paris-Ouest Nanterre.

Les points suivants, tels qu'ils sont relayés par la lettre ministérielle du 24 avril 2014, suscitent au sein de l'assemblée générale la plus vive inquiétude, notamment sur :

- l'étendue et la nature exacte des transferts de compétence impliqués par la COMUE, en particulier la reconfiguration imposée des logiques de recherche et des écoles doctorales, la réduction drastique et inacceptable du nombre de thèses non financées, la rationalisation arbitraire de l'offre de formation et de l'ensemble des moyens ;
- l'étendue des pouvoirs et la composition du conseil d'administration de la COMUE, principalement la mainmise sur les moyens et sur la distribution de la dotation budgétaire ministérielle des universités Paris 8 et Paris-Ouest Nanterre.

Face à ces dangers, l'assemblée générale :

- invite l'ensemble des conseils d'UFR à se saisir de la présente motion et à la voter ;
- exige que l'équipe présidentielle saisisse le Conseil d'administration de l'université afin de travailler à un projet alternatif d'association. ● *AG des personnels*

UNIVERSITÉ DE NANTES

La COMUE en question

À l'appel d'une intersyndicale des personnels CGT-FO-FSU-SGEN-SUD de l'université de Nantes, une assemblée générale a eu lieu le 15 avril pour débattre des enjeux des regroupements d'universités.

Elle s'inquiète de l'absence totale de débats dans notre université et du pilotage bureaucratique du dossier de ces regroupements. Elle rappelle que l'entrée dans une COMUE telle que « l'Université Bretagne Loire » est irréversible, et que ses conséquences seront très lourdes pour les personnels et les étudiants (réduction de l'offre de formation, accroissement de la précarité et développement de la souffrance au travail).

Elle exige la révision du calendrier pour éviter un regroupement à marche forcée et permettre un réel débat entre les personnels et les étudiants.

Elle exige la tenue rapide d'une consultation démocratique des personnels et des étudiants (référendum sur le type de regroupement, en associant les organisations syndicales sur la définition de la question posée) et refuse le simulacre de démocratie que constitue la page Web censée recueillir l'opinion des collègues sur le site Intranet de l'université. ● *AG des personnels (extraits)*

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent
Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,
Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73
ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris
Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Daynoir - Flickr.fr

Peser pour transformer les infléchissements en avancées

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu

Un tour d'horizon d'importantes questions sur lesquelles nous attendons des engagements fermes.

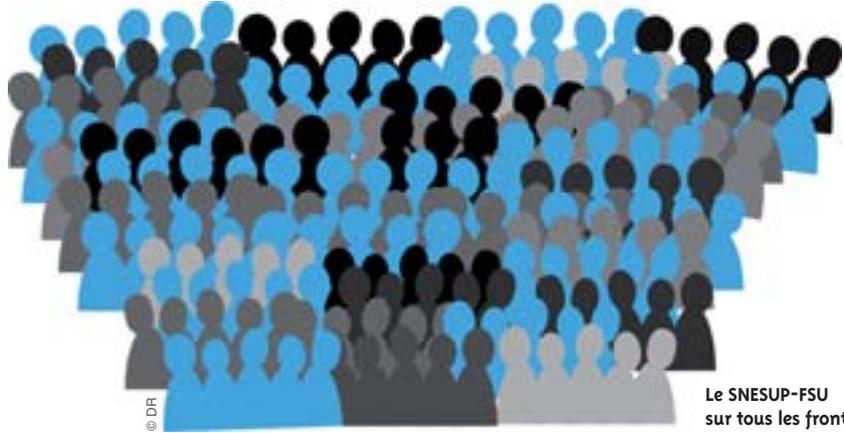
Une délégation de la FSU (B. Groison, C. Kahane, M. Neveu, P. Monfort, S. Pochic, B. Leveder) a rencontré le 7 mai 2014 B. Hamon, ministre du nouveau ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), accompagné de la secrétaire d'État à l'ESR G. Fioraso et de trois membres du cabinet.

La FSU a exprimé ses exigences sur l'élévation du niveau de formation des jeunes, le développement de l'ESR et rappelé sa place incontournable dans tous les champs couverts par le MENESR. Le SNESUP a insisté sur les questions de maillage territorial, les conséquences de l'austérité sur la situation budgétaire dans les universités et son impact sur l'offre de formation, les programmes de recherche et les conditions de travail. Il est aussi intervenu sur les questions statutaires des enseignants-chercheurs et sur celles impliquant à la fois l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, désormais réunis dans un même ministère, notamment la formation des enseignants.

B. Hamon a confirmé les engagements de François Hollande sur la « sanctuarisation de l'ESR », tout en mentionnant les difficultés à défendre son budget dans un cadre très contraint.

Le MENESR a réaffirmé la date du 22 juillet pour la transmission des statuts des regroupement, qui pourront cependant évoluer (sans engagement sur la durée de cette étape transitoire). G. Fioraso a assuré que les statuts doivent faire l'objet de débats et de votes dans les établissements, puis d'une présentation au CNESER. Elle a également précisé que les projets « Idex » du PIA2 ne seront pas conditionnés par des fusions préalables d'établissements.

Nos interventions et actions dans les établissements, ainsi qu'au CNESER, commencent à porter. Il est fondamental de les amplifier pour obtenir un véri-



Le SNESUP-FSU sur tous les fronts

table moratoire sur les regroupements forcés et conditionnés à l'appel PIA2, auxquels doivent se substituer des coopérations entre établissements, sur de réels projets scientifiques et pédagogiques, collégialement définis.

L'ouverture d'un chantier sur le lien secondaire-supérieur, sujet sur lequel le SNESUP-FSU a déjà engagé un travail au sein de la FSU (avec le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNETAP) a été annoncée. Les propositions du SNESUP-FSU sur la formation initiale et continue des enseignants du supérieur sont attendues.

Le travail conjoint des syndicats de la FSU, ainsi que les interventions de l'intersyndicale de l'ESR, ont porté leurs fruits : un agenda social sera présenté en juin, sur un éventail de questions plus large que celles inscrites dans le seul

« protocole social » signé en janvier par deux syndicats minoritaires.

Concernant le projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs, le ministre n'a pas répondu à notre dénonciation des régressions dangereuses qu'il comporte

sur la modulation des services et le service partagé. En revanche, l'ouverture de chantiers sur une révision du tableau national d'équivalence des tâches et sur la réduction de l'individualisation des primes⁽¹⁾ est actée.

À propos des élections professionnelles, nous avons exprimé notre opposition au

projet de décret actuel, qui renvoie aux seules directions d'établissements toute l'organisation des scrutins, alors que deux des scrutins⁽²⁾ sont de la responsabilité pleine et entière du ministère. B. Hamon et G. Fioraso en ont convenu, semblant découvrir ce problème, pourtant soulevé depuis des semaines par la FSU auprès de la DGRH. Une première satisfaction suite à cette alerte : le projet de décret, qui devait être examiné le 11 mai au CTMEN, a été retiré de l'ordre du jour pour révision ! La plus grande vigilance reste cependant de mise pour obtenir des conditions de déroulement satisfaisantes de ces élections.

La reconduction de G. Fioraso l'illustre, cet entretien le confirme largement : la politique du gouvernement Valls en matière d'ESR ne diffère guère de celle du gouvernement Ayrault.

Qu'il s'agisse de l'évolution du panorama post-bac et de la structuration de l'ESR, des dispositions statutaires et des conditions de travail des EC, ou des élections professionnelles conditionnant la représentativité de la FSU, le travail inlassable du SNESUP-FSU, à tous les niveaux, est plus que jamais nécessaire pour continuer à peser et faire en sorte que les infléchissements débouchent sur de vraies avancées. ●

(1) Le SNESUP-FSU défend l'intégration de toutes les primes dans les salaires ; la disparition des primes « au mérite » (type PEDR) au profit d'une prime de fonction revalorisée pourrait constituer une première étape.

(2) Les élections au CTU et au CTMESR, comités techniques ministériels relèvent de la responsabilité du ministère.

▼
La reconduction de G. Fioraso illustre, cet entretien le confirme largement : la politique du gouvernement Valls en matière d'ESR ne diffère guère de celle du gouvernement Ayrault.
 ▲

Une organisation à revoir complètement !

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu

Le projet d'organisation de l'élection du comité technique ministériel pour l'enseignement supérieur et la recherche (CTMESR) et, par voie de conséquence, les modalités concernant celle du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) soulèvent des problèmes politiques, juridiques et organisationnels graves, que dénonce la FSU.



L'organisation du scrutin, telle qu'elle est présentée, risque de conduire à un contrôle très difficile des opérations électorales par les organisations syndicales candidates et porte ainsi des risques majeurs d'irrégularités susceptibles de nombreux recours. La FSU (SNESUP, SNASUB, SNES) a donc formulé de nombreuses remarques et propositions sur les projets de décret et d'arrêté fournis successivement par la DGRH.

auprès duquel est institué le comité technique, qui doit décider de la cartographie pour l'organisation du scrutin.

Or la DGRH avait prévu de permettre aux présidents d'université et aux directeurs d'établissement de définir des sections de vote (périmètres correspondant aux listes des électeurs).

La FSU a proposé une autre organisation, tant pour le CTMESR que pour le CTU : dans chaque établissement sont instaurés un seul bureau de vote spécial, une seule section de vote pour le vote à l'urne et une seule autre

pour le vote par correspondance. Les présidents d'université et les directeurs d'établissement ont alors la responsabilité de définir la localisation et l'installation des **différents lieux de vote** nécessaires au bon déroulement des opérations électorales⁽¹⁾, en fonction de la

réalité « géographique » de l'établissement et après avis des organisations syndicales, notamment via la consultation du CT de proximité. En revanche, dans chaque établissement, le recensement global des votes et le dépouillement doivent se faire dans un lieu unique, le bureau de vote spécial. Pour éviter tout risque dû au transport des votes depuis les lieux de votes, la FSU demande également que les électeurs votent à l'urne sous double enveloppe.

Suite à l'entrevue entre la FSU et B. Hamon, aux bilatérales entre la FSU et la DGRH, nos propositions semblent enfin avancer. Cela reste à confirmer lors des examens au CTMESR des projets de décret et d'arrêtés ! ●

(1) Sur les lieux de vote, compte-tenu de l'ensemble des scrutins à organiser, des élections par voie électronique ont lieu simultanément avec des votes à l'urne : à côté des différentes urnes, des ordinateurs doivent être mis à disposition des électeurs.

LES LISTES ÉLECTORALES

La loi LRU et les RCE rendant difficiles la constitution par le ministère d'une liste électorale nationale, des listes électorales sont établies par chaque université et établissement. La FSU rappelle qu'il revient au ministère de sécuriser cet aspect essentiel du scrutin en transmettant des consignes claires et normatives aux présidents d'université et directeurs d'établissement afin de fiabiliser cette étape. Il est ensuite absolument nécessaire que l'administration centrale (la DGRH) « recolle » ces listes en une liste électorale UNIQUE du CTMESR, pour éviter les oublis massifs, les doublons, etc. Afin que les organisations syndicales puissent effectuer des vérifications, contacter les électeurs et communiquer leurs matériels de campagne dans les meilleures conditions, les listes électorales doivent leur être fournies sous forme de fichiers informatiques normalisés, comportant les informations suffisantes, et dans des délais les plus brefs possibles.

LES BUREAUX DE VOTE

Selon le décret 2011-184 relatif aux Comités Techniques, c'est le ministère,

Publicité



France 2014-2017 : demandez le programme !

→ par Christophe Pébarthe

Dans son « Programme national de réforme », le gouvernement exprime sans fard son programme : austérité pour toutes et tous, privatisations, rien n'y manque !

Sur le site du ministère de l'Économie, on peut trouver un programme national de réforme décrit comme « un programme de réformes de croissance qui constitue un objectif commun de tout le gouvernement »⁽¹⁾. Il est annoncé qu'il sera présenté aux partenaires sociaux, débattu par le parlement puis transmis à la Commission européenne. Il se décline en trois priorités : le redressement des finances publiques, ce qui correspond au Programme de stabilité ; la restauration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la croissance ; la réforme du marché de l'emploi. Nul ne saurait être surpris d'y lire l'obsession de la baisse du coût du travail et l'allègement de la fiscalité des entreprises ou la défense du crédit impôt recherche pérennisé jusqu'en 2017.

Il est toutefois piquant d'apprendre que la France « accueille sur son sol le stock d'investissements directs le plus élevé en Europe après le Royaume-Uni », soit le deuxième en Europe et le quatrième au niveau mondial, correspondant à 20 000 entreprises et 2 millions d'emplois (p. 5). Cette situation n'a rien de surprenant : la productivité réelle du travail par heure travaillée en France est supérieure à celle de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne. Le catastrophisme qui justifie toutes les réformes néolibérales a ici disparu. Du reste, les problèmes de compétitivité-prix que les entreprises françaises éprouvent sont expliqués par la nature des biens produits et l'évolution du taux de change (entre le dollar et l'euro), non par le coût du travail (p. 6).

Il en va de même pour la baisse des dépenses publiques. Le montant de ces dernières n'est nullement corrélé à une quelconque difficulté dans l'économie marchande. Bien plus, les atouts de la France mis en avant par les rédacteurs supposent des investissements publics importants, voire même croissants. En effet, il s'agit d'une main d'œuvre hautement qualifiée et d'excellentes infra-



Manifestation du 15 mai 2014 à l'appel de l'intersyndicale

structures, toutes deux le produit de la dépense publique. En outre, la mise en avant du dynamisme démographique français comme facteur de croissance potentiel implique des investissements publics croissants, en matière d'éducation notamment. On n'hésite pas davantage à insister sur le rôle de la commande publique dans le soutien à l'innovation des entreprises françaises ! (p. 31) Pourtant, nulle entorse n'est proposée à la baisse des dépenses publiques. Au contraire, les projets du gouvernement sont sans ambiguïtés pour 2015 : l'intégralité de « l'effort » portera sur la réduction des dépenses et toutes les

administrations publiques seront concernées (p. 22).

À cet égard, il n'est pas sans intérêt de constater que les effets de la réforme des retraites de 2013 sont décrits sans fausse pudeur. « À terme, un assuré qui a débuté sa carrière à 23 ans (la moyenne en France) pourra partir à la retraite au taux plein à partir de

66 ans. Ces effets s'ajoutent à ceux de la réforme de 2010, qui continue à monter en charge, améliorant la position relative de la France au niveau européen en matière de coût actualisé du vieillissement, déjà favorable grâce au dynamisme de la démographie française » (p. 9). Au passage donc, le gouvernement actuel assume de s'inscrire dans la continuité de la réforme Fillon de 2010, critiquée en son temps par le parti socialiste, alors dans l'opposition il est vrai. Que les salarié(e)s du public et du privé

se rassurent, ils/elles ne sont pas oublié(e)s. Des mesures visent à améliorer le pouvoir d'achat. Pourtant, il n'est pas question d'augmentation de

salaires. Comment le gouvernement prétend-il s'y prendre ? En accroissant la concurrence dans les services (tendant à faire baisser les prix, ce qui implique toujours une baisse du coût du travail car le salaire, il faut le rappeler, est le « prix » du travail), en affaiblissant les réglementations dans certaines professions (notariat, avocats, expertise-comptable), en faisant disparaître les tarifs réglementés de l'énergie (disparition qui a toujours produit une augmentation des prix pour les consommateurs et des bénéfices pour les opérateurs), en privatisant les barrages, en libéralisant le système ferroviaire, etc. (p. 15-16). Peut-être compte-t-il aussi sur l'extension du travail le dimanche sur lequel il s'engage (p. 46).

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas oubliés. Toutes les réformes engagées par le gouvernement depuis 2012 sont justifiées par les nécessités économiques, c'est-à-dire ici par les services à rendre aux entreprises en leur fournissant une main d'œuvre qualifiée grâce à des formations adaptées à leurs besoins (par le biais de l'arrêt sur le cadre national des formations publié en janvier 2014), quand il ne s'agit tout simplement pas de transformer les étudiant(e)s en entrepreneurs.

Le gouvernement ne s'en cache pas. Son Programme national de réforme est la stricte mise en application des recommandations des instances de l'Union européenne. Il n'y a donc désormais plus qu'un seul pilote dans l'avion. Mauvaise nouvelle, il est néolibéral ! ●

(1) Cf. <http://www.economie.gouv.fr/files/programme-national-de-reforme-2014.pdf>

Bien connaître ses droits et devoirs pour revendiquer fermement

→ par Gérard Tollet, membre du secteur Situation des personnels

Définition, attribution, maximum hebdomadaire, tableau prévisionnel de service, équivalence des tâches, heures complémentaires, sous-services subis, report illégal d'heures, RTT, jours fériés : un rappel des règles s'impose !

L'organisation d'une rentrée, avec notamment l'attribution des services d'enseignement, doit être transparente, anticipée et collective. Si c'est le chef d'établissement (président) qui attribue officiellement les services (384 heures TD ou TP pour les PRAG/PRCE et 192 heures pour les EC) en accord avec l'intéressé(e), il délègue la plupart du temps ses pouvoirs aux directeurs d'UFR, voire aux chefs de département. Tout commence normalement par une discussion collective (qui fera quoi ?). La répartition doit tenir compte au maximum des vœux de chacun et être actée par un document, le tableau prévisionnel de service, qui engage tant l'administration que l'enseignant, et qui fait foi pour l'application du droit à congé ou en cas de litige. Ce document doit être établi en début d'année et peut être actualisé avant le second semestre. Or, trop souvent, cet acte administratif fondamental est négligé, ce qui doit nécessiter une intervention syndicale.

DES DÉRIVES INACCEPTABLES CONCERNANT LE DÉCOMPTÉ DES COURS MAGISTRAUX

Rappelons qu'une heure de CM est comptabilisée pour 1,5 TD. Or, dans le but honteux d'économies, certaines administrations locales tentent d'introduire des seuils d'effectifs étudiants en deçà desquels le coefficientage 1,5 ne serait plus appliqué. Ces pratiques sont évidemment illégales, la nature d'un acte pédagogique ne dépendant en aucun cas du nombre d'étudiants présents mais uniquement des programmes ou de la maquette d'enseignement votée ! Le ministère l'a confirmé à maintes reprises. Il faut donc être extrêmement ferme et vigilant sur ce point.

COMMENT APPLIQUER LES MAXIMA HEBDOMADAIRES PROTECTEURS ?

La circulaire sur les congés, obtenue grâce à l'interven-

tion opiniâtre du SNESUP, rappelle les maxima (18 heures pour les PRCE, 15 heures pour les PRAG) et en instaure un de 11 heures pour les EC. La répartition chronologique des enseignements doit tenir compte de cette contrainte protectrice qui, de fait, peut réduire le service annuel à réaliser. La circulaire rappelle que « si l'application de ces maxima ne permet pas à l'établissement de confier un service statutaire complet aux enseignants, il conviendra de considérer que ceux-ci ont accompli leurs obligations de service réglementaires » (la prime d'ESR étant maintenue puisqu'il n'y a pas faute de l'intéressé).

Quant aux heures complémentaires, elles apparaissent au-delà de la 192 ou 384^e heure, selon le statut et en raison de la méthode calendaire inégalitaire que le SNESUP dénonce depuis toujours. Ces heures sont scandaleusement sous-payées et nécessitent une nette réévaluation : revendication d'au moins 90 euros ! À noter que l'égalité TP = TD obtenue en 2009 pour les EC reste à conquérir pour tous et toutes les heures, y compris complémentaires !

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE DES TÂCHES : ATTENTION AUX « GLISSEMENTS DE FONCTIONS » !

Toute responsabilité ou tâche annexe doit être prise en compte dans le temps de travail et réduire le service restant à effectuer. Un tableau d'équivalence horaire existe, que le SNESUP propose d'étendre exceptionnellement aux responsabilités électives. Nous insistons sur le fait que ces tâches annexes doivent être d'ordre pédagogique. Nous sommes enseignants ou EC, et n'avons pas vocation à faire le travail attribué normalement au personnel administratif manquant ! Afin d'éviter ces dérives, nous réclamons le recrutement de personnel pour répondre aux besoins.



Entre contrainte et flexibilité : faites respecter vos droits !

REPORT ILLÉGAL D'HEURES D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE

Certaines universités s'autorisent des reports qui s'apparentent à une multiannualisation totalement illégale. La circulaire sur les congés le rappelle implicitement, l'application du droit à congé dans ces conditions ainsi que la notion d'heure complé-

mentaire devenant illusoire ! Cette flexibilité doit être fermement combattue par nos sections et ceci, quelle que soit la « souplesse » que peuvent y trouver certains...

mentaire devenant illusoire ! Cette flexibilité doit être fermement combattue par nos sections et ceci, quelle que soit la « souplesse » que peuvent y trouver certains...

RTT, JOURS FÉRIÉS : AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉFENDRE NOS DROITS

Depuis plusieurs années, une complexification du métier est apparue : semestrialisation, informatisation, tâches diverses... Les services, jamais réduits, se sont en réalité alourdis insidieusement. Le SNESUP réclame

une RTT de rattrapage : 250 heures pour les enseignants de second degré et 125 pour les EC. Quant aux jours fériés perdus dans la plupart des établissements depuis l'annualisation (par contournement et adaptation des emplois du temps) – soit une perte équivalente à une semaine de tra-

vail – le SNESUP exige que ce droit élémentaire s'applique enfin et propose un décompte forfaitaire de 6 ou 12 heures TD. Il serait grand temps que le ministère arrête de faire l'autruche sur ce sujet ! Sur tous ces aspects, rigueur, vigilance et détermination de nos sections syndicales s'imposent afin d'améliorer nos conditions de travail et défendre nos droits. Bien sûr, des moyens sont nécessaires mais les cadeaux au patronat, par dizaines de milliards, prouvent que l'argent existe qui pourrait être réorienté et utilisé pour l'intérêt commun ! ●

Toute responsabilité ou tâche annexe doit être prise en compte dans le temps de travail et réduire le service restant à effectuer.

STRASBOURG

L'université en souffrance

La fusion, les nouvelles méthodes de management importées du privé et surtout les restrictions budgétaires de ces dernières années ont eu des conséquences particulièrement négatives sur les conditions de travail à l'université de Strasbourg. Ceci concerne toutes les catégories de personnels. Les trois syndicats de la FSU (SNESUP, SNASUB et SNCS) sont amenés à soutenir de plus en plus de collègues en situation de souffrance : épuisement, stress, dépression, phénomène de « burn out », pathologies de l'excellence (peur de ne pas assez publier, par exemple), pression morale, situations de harcèlement. Sous l'impulsion en particulier des représentants de la FSU au CHSCT, plusieurs enquêtes dans des composantes et services ont été décidées. Le nouvel accord-cadre sur les risques psychosociaux donne plus de pouvoir aux CHSCT et c'est une bonne chose. Mais il apparaît que les représentants des personnels ont encore besoin de formation et de moyens à la hauteur des enjeux. Les décharges auxquelles nous avons droit ne sont pas encore accordées. Plus grave encore est l'état de sous-formation de l'équipe de direction dans le travail urgent de prévention et de prise en charge qu'il convient de faire. Il arrive trop souvent que par souci de masquer la gravité des situations, la direction protège des supérieurs hiérarchiques qui portent pourtant des responsabilités directes dans la souffrance des personnels. L'amélioration des conditions de travail exige aujourd'hui de briser la loi du silence autour de la souffrance. Pour cela les personnels doivent être mieux informés de leurs droits et de leurs devoirs. La discrimination et le harcèlement sont des délits sévèrement punis par la loi et tout fonctionnaire qui a connaissance d'une situation de harcèlement a le devoir d'en informer la direction de son établissement. ●

Pascal Maillard, secrétaire de section, représentant du personnel au CHSCT

COMUE LILLE NORD DE FRANCE

La Catho en force, hégémonie lilloise et subordination au développement régional

À l'1^{er} septembre 2013, l'ex-« PRES Lille Nord de France » est devenu la COMUE transitoire. Une « version 0 » du projet de statuts, dont on ignore qui, outre les présidents des 6 universités de l'académie, a tenu la plume, a été communiquée début avril. Une place démesurée y est accordée à l'Institut Catholique de Lille (« la Catho »). Bien que membre associé, il disposerait non seulement d'un représentant au sein du futur CA (composé de 50 % d'élus, le minimum prévu par la loi), mais surtout entrerait dans un « bureau » (non prévu par la loi), qui, réuni deux fois par mois et chargé de préparer les conseils et de mettre en œuvre la politique de la COMUE, serait l'instance exécutive de la COMUE. Dans le même temps, les présidences des trois universités lilloises accélèrent leur projet de rapprochement par « association » avec pour objectif la fusion en 2019. L'université de Lille ainsi créée constituerait, avec « la Catho » et les écoles publiques d'ingénieurs de la métropole, le centre du pouvoir de la COMUE. La volonté hégémonique du pôle métropolitain est patente avec ce projet de statuts qui entend attribuer à terme 3 sièges à l'université de Lille au Conseil des Membres.

Quel devenir pour les personnels et étudiants des trois autres universités : Artois, Littoral Côte d'Opale et Valenciennes et du Haut-Cambrésis ? On peut raisonnablement douter de la capacité de coopération d'un ensemble aussi hétéroclite.

Enfin, ce projet de statuts s'ouvre sur un exposé des enjeux auxquels répondrait la création de la COMUE, tous orientés vers un seul objectif : le développement économique régional. On notera toutefois, pour les deux premiers d'entre eux, la présence du mot « social ». Nous y trouvons une caricature de la conception de l'enseignement supérieur et de la recherche par la loi Fioraso de juillet 2013, elle-même déjà inadmissible.

Pour nous, ce projet de statuts est inacceptable. ●

L'équipe académique Nord Pas-de-Calais du SNESUP

COMUE DE TOULOUSE

Lettre ouverte des personnels enseignants-chercheurs de l'ESPE à propos du transfert de l'ESPE à la COMUE - Université de Toulouse – à Madame la Rectrice

Les enseignants-chercheurs de l'ESPE s'interrogent sur les conséquences - et aussi les raisons - du transfert précipité de l'ESPE au sein de la COMUE - Université de Toulouse, annoncé par son directeur lors de l'AG du personnel le 16 avril dernier, pour le 1^{er} janvier 2015, alors même que les statuts administratifs et juridiques de cet établissement encore en gestation ne sont à ce jour toujours pas définis par l'ensemble des partenaires participant à sa création. S'ils ne remettent pas en cause la décision d'intégration de l'ESPE au futur établissement, ils considèrent cependant que les conditions institutionnelles, juridiques et administratives de gestion des carrières des personnels, dans le cadre des compétences élargies de ce nouvel ECSCP ne seront pas remplies à la date de transfert prévue.

Ils s'inquiètent de la situation qui sera alors créée en ce qui concerne les conditions de carrière des actuels EC ainsi qu'en matière de recrutement. Ils se posent aussi la question de leurs conditions de travail ainsi que celle du mode de financement des laboratoires auxquels ils seront rattachés.

Ils considèrent que les conditions de ce transfert prématuré remettront en cause les garanties d'égalité des droits des fonctionnaires ainsi transférés par rapport à ceux de l'ensemble du territoire.

Extraits

ANGERS

Les conditions de travail dans une université sous-dotée contrainte à un budget d'austérité

À l'université d'Angers, il aura été possible d'équilibrer le budget 2013 et même de finir l'exercice avec un léger excédant de 1,8 M€ au lieu d'une perte prévisionnelle de 1,6 M€.

Pour cela, de nombreuses mesures pédagogiques affectant les conditions de travail des EC ont été acceptées ou subies par les collègues pour assurer le fonctionnement de leur composante et de leur laboratoire à moindre coût :

- baisse de 12 000 heures complémentaires due :
 - à la fermeture de formations à faibles effectifs,
 - à l'augmentation de la taille des groupes pédagogiques de travaux dirigés,
 - au paiement d'heures CM en heures TD pour des effectifs réduits,
 - au report de TD en L2 plutôt qu'en L1 dont l'effectif est plus important ; La recherche n'est pas épargnée non plus :
- la baisse de budget de fonctionnement impose le recours aux appels à projets régionaux, nationaux ou européens qui, compte tenu des temps de construction des projets, diminue le temps de recherche. En outre, cette diminution, motive le recrutement de personnels de recherche sur projet et entretient un vivier de personnels précaires recrutés sur ces contrats, etc. Les agents administratifs ne sont pas en reste puisque sur les 384 emplois non affectés par le ministère, les deux tiers sont des emplois de personnels BIATSS. En conséquence, la charge de travail des agents s'alourdit, tous les nouveaux projets se font à personnels constants ou avec le recours à des contractuels dont certains sont recrutés à 70 % pour éviter leur CDIation. Ce temps partiel subi est même imposé à des personnels de catégorie C qui se voient rémunérés à 70 % du SMIC soit 770 € par mois. Cette mesure bien qu'elle soit légale fait reposer sur les plus fragiles les conséquences de l'austérité ! La non-reconnaissance des efforts de tous entraîne une fatigue des personnels, une augmentation des risques psycho-sociaux. La section syndicale a recensé au cours de la dernière année, plus d'une quinzaine d'arrêts de travail de longue durée dus aux RPS.

La performance est collective et elle est le résultat du travail de chacun. C'est en recréant des collectifs et de la solidarité entre collègues que nous pourrions améliorer nos conditions de travail et limiter les drames que sont les RPS. Le syndicat est un outil précieux et performant pour y parvenir. C'était le sens de la journée sur les conditions de travail qui s'est tenue le mercredi 9 avril à la Sorbonne à l'initiative de l'intersyndicale du sup. ●

Hervé Christofol, secrétaire de section



Premier cycle sciences et techniques

→ Dossier coordonné par Thierry Astruc

Depuis plusieurs années, les flux étudiants dans les UFR de Sciences et techniques ont connu des variations significatives. Ce phénomène peut avoir d'importantes conséquences pour certaines disciplines, le premier cycle permettant de faire naître des vocations pour les métiers de la recherche et de l'enseignement. Ainsi, en mathématiques, lors des deux dernières sessions du CAPES, seule la moitié des postes ouverts au concours a pu être attribuée.

Les bacheliers sont placés devant une décision difficile au moment d'aborder la suite de leur cursus. Le choix fait, en effet, intervenir le type de la formation (UFR, CPGE, IUT, etc., aux environnements pédagogiques très différents), la conception des métiers scientifiques (souvent stéréotypée), les contraintes matérielles, etc.

Les disciplines ne sont pas non plus égales devant ce phénomène : les sciences du vivant attirent les étudiants quand la physique semble exercer une attraction moindre qu'il y a 20 ans. Ce dossier permet d'aborder le point de vue de l'étudiant. Quelle représentation des métiers scientifiques (J. Santer) pour les étudiants déjà en licence ? Quelle stratégie d'orientation pour les bacheliers (B. Convert) ? Il est également l'occasion de connaître l'avis de la CDUS (J.-M. Broto) ou encore de représentants de quelques disciplines (M. Peigné, D. Faudot, J. Pacaud/T. Cabioc'h, B. Truchet). Mais augmenter l'attractivité des licences de sciences et techniques suppose une convergence des formations post-bac.

STRATÉGIES LYCÉENNES

Quelle position occupent les premiers cycles de sciences et technologies ?

→ par Bernard Convert, directeur de recherche CNRS (Sociologie), laboratoire Clersy (CNRS/Université de Lille 1)

Ces filières qui, en raison de leurs prérequis, ne peuvent recruter que des bacheliers S, sont sensibles à tout déplacement des orientations de ceux-ci.

Aussi seuls les étudiants d'origine populaire et de réussite scolaire moyenne ou médiocre au lycée continuent-ils de leur être fidèles.

Depuis une vingtaine d'années, les premiers cycles universitaires de sciences ont beaucoup souffert de la baisse des inscriptions. Depuis 1995, ils ont perdu les deux tiers de leur flux d'entrée post-bac. Peut-on parler pour autant de « désaffection des jeunes pour les sciences » ? À mon avis, ce n'est pas la bonne manière d'expliquer le phénomène⁽¹⁾. Un fait très simple contredit cette explication trop facile. C'est que, dans le même temps, à partir de 1995, toutes les disciplines universitaires, lettres et sciences humaines, droit et même médecine à l'époque, perdaient des étudiants, et pratiquement au même rythme qu'en sciences. Bien sûr, sans susciter le même émoi. Ce constat simple jetait le discrédit sur l'idée d'une « désaffection pour les sciences ». Elle a pourtant continué de faire florès puisqu'elle permettait d'obtenir la sollicitude des pouvoirs publics...

Quelle est alors la bonne explication de ces baisses d'effectifs ? En réalité, la fonte des effectifs d'après 1995 était la conséquence de leur hausse forcée entre 1985 et 1995. Durant cette période où on s'est efforcé d'amener « 80 % de la classe d'âge au niveau bac », beaucoup de ces nouveaux bacheliers bénéficiaires de la démocratisation du lycée, issus de familles modestes, et fragiles scolairement, ceux qui

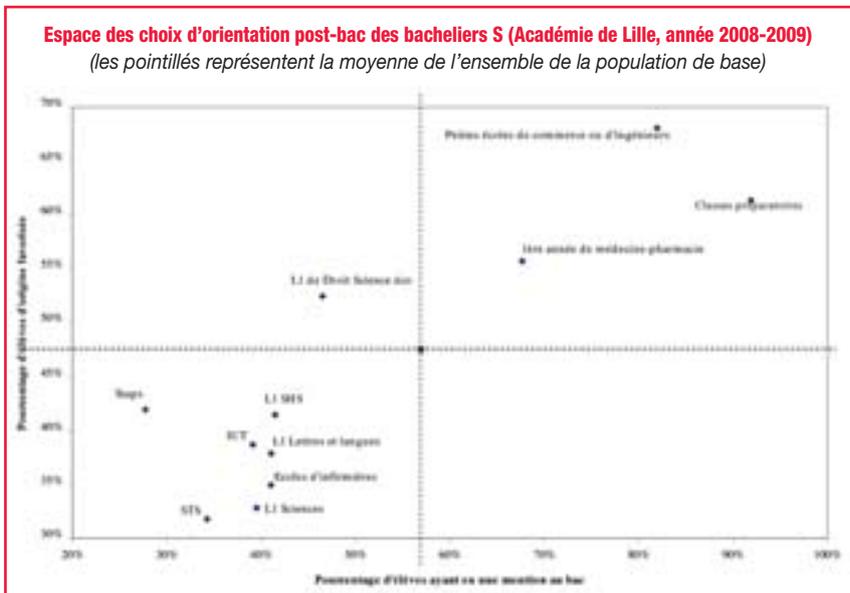
auraient été orientés vers le BEP quelques années plus tôt, auraient préféré, à l'issue du bac, faire un IUT, une STS ou une école d'ingénieurs, pour lesquels ils se sentaient mieux armés. Mais l'offre de formations supérieures professionnalisées progressait beaucoup moins vite que le nombre de bacheliers, et beaucoup d'entre eux étaient contraints de « se rabattre » sur l'Université, parfois sans trop croire en leurs chances. Après 1995, la décroissance générale des entrées à l'Université s'explique par le fait qu'à partir de cette date, le rythme de croissance de l'offre de formations professionnalisées dépasse celui du nombre de bacheliers qui, lui, commence à stagner voire à baisser après 10 ans de croissance soutenue. Dans ces conditions, de moins en moins de bacheliers ont été, à partir de cette date, contraints de « se rabattre » sur l'Université.

Depuis, le système d'enseignement supérieur français est entré dans un nouveau régime démographique, beaucoup plus stable. Certaines disciplines universitaires ont retrouvé des couleurs. Ce n'est pas le cas de beaucoup de

disciplines scientifiques, qui ont continué de perdre du terrain. Pourquoi ? Tout simplement parce que les premiers cycles de sciences et technologies, à la différence des disciplines comme le droit, les langues, les sciences humaines et sociales, ne peuvent recruter, du fait de leurs prérequis, que des bacheliers S (exceptionnellement certains bacheliers technologiques STI2D ou STL). Or les bacheliers S sont aussi ceux à qui

Les élèves d'origine populaire restent plus fréquemment fidèles à ce qui les a distingués jusqu'à -le fait qu'ils étaient plutôt bons en sciences- et peuvent voir dans les études universitaires de sciences et technologies, une voie d'accès au professorat -stratégie majoritairement féminine- ou aux carrières d'ingénieurs -stratégie majoritairement masculine.

est ouvert le plus large choix d'orientation possible, ce qui rend les filières scientifiques particulièrement vulnérables à tout déplacement des orientations de ces bacheliers. C'est bien ce qui s'est passé après 2000 avec le desserrement du numerus clausus en médecine. La médecine, elle aussi, ne recrute pratiquement que des bacheliers S. Or, le nombre de places ouvertes au concours de médecine a doublé entre 1997 et 2008. Le nombre de candidats a suivi et le pourcentage de bacheliers S s'inscrivant en médecine a lui aussi doublé, au détriment des études de sciences. Au terme de ces mouvements, quels types d'étudiants continuent de rester fidèles aux L1 de sciences et technologies ? Pour le dire en deux mots : des étudiants d'origine populaire et de réussite scolaire moyenne ou médiocre au lycée (les étudiantes présentant une meilleure réussite que les étudiants). Il y a certes de très bons élèves qui font le choix des L1 de sciences plutôt que celui des classes préparatoires, mais ce sont des exceptions. Pour situer les L1 de sciences dans l'espace de choix qui s'offre à un(e) bachelier(e) S, carac-



térions (cf. graphique ci-contre) chaque filière d'enseignement supérieur par le profil des bachelier(e)s qui y entrent, profil réduit ici à deux taux : le niveau de performances scolaires (taux moyen de titulaires de mention au bac) et l'origine sociale (taux d'étudiants issus des familles « favorisées », de cadres moyens ou supérieurs). Dans cet espace, les L1 de sciences apparaissent, socialement et scolairement aux antipodes des classes préparatoires. Leur profil scolaire est proche de l'ensemble des autres disciplines universi-

taires et leur profil social est plus « populaire » que toutes les autres filières (STS exceptées). Ceci traduit notamment le fait que les bacheliers S d'origine favorisée, même médiocres scolairement, outre qu'ils ont les moyens financiers d'intégrer les écoles-refuges, de commerce ou d'ingénieurs, de l'enseignement privé, s'émancipent plus facilement de leur passé scolaire et hésitent moins à s'inscrire en économie ou en droit, tandis que les élèves d'origine populaire restent plus fréquemment fidèles à ce qui les a distingués

jusque-là – le fait qu'ils étaient plutôt bons en sciences – et peuvent voir dans les études universitaires de sciences et technologies, une voie d'accès au professorat – stratégie majoritairement féminine – ou aux carrières d'ingénieurs – stratégie majoritairement masculine. ●

(1) Bernard Convert, *Les impasses de la démocratisation scolaire. Sur une prétendue crise des vocations scientifiques*, Paris, Raisons d'Agir Editions, 2006.

UFR DE SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

Représentations des métiers et projets d'études chez les étudiants

→ par Josselyne Santer, Professeure agrégée, pilote du projet professionnel

À l'UPEC, dès la L1, est inscrit un module obligatoire pour tous, le Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE)⁽¹⁾. Nous avons analysé les fiches des 615 étudiants, 325 filles et 290 garçons, pour étudier le lien entre les représentations des métiers et les projets d'études. Deux constats : l'éventail des choix est limité ; l'idée qu'il y a des métiers réservés à chaque sexe persiste.

Répartition des étudiants par filières et métiers

La répartition F/G dans les filières est conforme au panorama national⁽²⁾ : la filière CB/SVT est fortement féminisée, tandis que la filière MISIPC compte une forte proportion de garçons. Les choix se répartissent sur 32 secteurs ou métiers, mais 63 % des choix se concentrent sur seulement 5 secteurs : santé (27 %) informatique (13 %), enseignement primaire et secondaire (10 %), cosmétique (7 %) et pharmaceutique (6 %). Suivent l'enseignement supérieur (4 %), vétérinaire (3 %), Génie civil et BTP (3 %). En outre, ils sont plus variés chez les garçons : 70 % se répartissent sur 8 secteurs tandis que 70 % des filles se concentrent sur 4 secteurs.

Les étudiants ne se projettent donc pas massivement dans les métiers qui actuellement recrutent le plus (excepté pour l'informatique) : BTP, environnement, systèmes d'information et de communication, entre autres⁽³⁾. Leurs choix de secteurs professionnels et de filières d'études ne sont pas fondés sur la réalité du métier, mal connue, mais sur les représentations sociales des métiers. Pour analyser la dimension sexuée de leur répartition, nous avons retenu les secteurs où le nombre d'étudiants est statistiquement significatif.

Les secteurs fortement féminisés

• Deux secteurs dépassent le taux de **90 % de filles** : **cosmétique** et **police scientifique**. Mais il convient de nuancer le constat.

D'une part, leur poids numérique est différent (en cosmétique, 43 fiches, 40 F/3 G; en police scientifique, 11 fiches, 10 F/1 G). D'autre part, ce n'est pas le même type d'influence qui agit sur les représentations. Pour la cosmétique, les représentations sexuées relatives au lien entre femmes et produits de beauté est bien connu. En revanche, la répartition F/G en police scientifique mérite qu'on s'y arrête : l'influence des séries télévisées y est nette. Le métier y est conjugué au féminin depuis quinze ans environ. Si l'effet de mode s'atténue depuis 5-6 ans, le métier, autrefois typiquement masculin, se décline désormais au féminin.

• Le secteur **Santé**, traditionnellement à majorité de femmes⁽⁴⁾, attire 77 % de filles (F131/G40). Les filles se projettent bien dans des métiers où l'on « s'engage » « avec des valeurs fondées sur l'humain, au service de la communauté »⁽⁵⁾. Bien que le *Répertoire des métiers de la fonction hospitalière* (qui décline tous les noms de métiers au masculin)⁽⁶⁾ en présente 200, 82 % des choix se concentrent sur 6 : infirmier, chercheur, médecin, ingénieur biomédical, kinésithérapeutes, technicien de laboratoire. Les stéréotypes de sexe prédominant : avec les filles infirmières (88 %), ergothérapeutes (100 %), techniciennes de laboratoire (90 %) et les garçons kinésithérapeutes (75 %).

• Le terme de « chimie » est cité 64 fois (10 %) non en premier terme, mais pour préciser le choix principal. Les filles d'aujourd'hui n'ont pas de mal à se projeter dans un métier scientifique où les modèles fémi-

nins existent et dont l'image convient aux femmes, d'autant que les secteurs d'application ne dérangent en rien les clichés de sexe et que le corps des EC à l'UPEC compte de nombreuses femmes dans cette discipline.

Les secteurs fortement masculinisés

• Ressortent les métiers traditionnellement masculins, correspondant, comme pour les filles, aux clichés de sexes et aux taux d'emploi actuels F/H dans ces métiers. Aux garçons les métiers qui exigent force physique, résistance aux intempéries, aptitude à affronter le danger, attrait pour l'innovation technique, goût de la liberté et du voyage.

• L'informatique. Sur l'ensemble de la promotion, 24 % des garçons s'y destinent contre 3 % des filles (soit un taux de 88 % de garçons). L'informatique est le secteur qui les attire le plus (71), les deuxième et troisième choix, BTP/Génie civil et aéronautique, comptant chacun à peine une quinzaine d'étudiants.

Pourtant, même s'ils évoquent embauche facile et salaire mirobolants, les garçons ne connaissent pas bien les réalités du métier. Rien n'explique en revanche que des métiers vus comme ludiques et créatifs par certains garçons n'attirent pas les filles.

Tentons une première explication : l'intitulé de la filière à l'UPEC, « Informatique », peut jouer un rôle dans cette répartition F/G. Polysémique, vague et grand public, il véhicule un imaginaire de ces études. On a ainsi montré l'influence sur l'imaginaire social des stéréotypes du « geek », adolescent passionné ▶▶

► d'informatique, de jeux vidéo ; il est clair que les filles sont en décalage avec cette représentation de soi⁽⁷⁾. Les figures féminines de référence sont rares et les noms les plus connus sont des hommes ; le corps d'EC en informatique à l'UPEC est majoritairement masculin et l'ordinateur est un outil de puissance masculine dans la science fiction et les films d'action.

Convaincre que les métiers n'ont pas de sexe ?

Ces constats renforcent ceux tirés de l'analyse des fiches PPE de 2011. Un autre fait nous avait alors frappé : les filles avaient tendance à se dévaloriser dans le choix des fonctions qu'elles souhaitaient occuper alors que les garçons avaient souvent des ambitions plus élevées de cadres.

C'est pourquoi nous avons voulu lutter contre les stéréotypes de sexe, tant pour les secteurs que pour le niveau des fonctions. Lors de l'introduction au PPE, nous avons présenté les tableaux de choix de métiers en fonction du sexe faits par la promotion 2011, en évoquant la possibilité de clichés sexistes à dépasser. Les résultats présentés dans cet article montrent que, sur les choix de secteurs, l'impact de notre intervention semble nul. En revanche, nous avons eu la satisfaction de voir que les filles ont été sensibles au fait qu'elles ont tendance à se sous-estimer et à limiter leurs ambitions. En effet dans les niveaux hiérarchiques des choix on note un changement. Si on considère l'enseignement, retenu en raison de sa forte mixité, un nombre non négligeable des filles se projette dans l'enseignement supérieur, 28,9 %. Il semble donc possible d'agir sur les représentations induisant un sentiment d'injustice... ●

(1) Il existe depuis plus de 20 ans à l'UFR de Sciences et Technologie, ce qui fait de l'UPEC un pionnier en la matière.

(2) Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS 2012) – Edition septembre 2012 <http://www.education.gouv.fr/pid316/repere-s-references-statistiques.html>

(3) Source Enquête Besoins en main-d'oeuvre de 2010 à 2013, Pôle Emploi. Cité par Repérages 2013

(4) www.sante.gouv.fr/metiers-de-la-sante, dossier de presse, Campagne de valorisation des métiers de la santé, 2012

(5) idem

(6) www.sante.gouv.fr/metiers-de-la-sante, Répertoire des métiers de la fonction hospitalière

(7) Isabelle Collet, « Effet de genre : le paradoxe des études d'informatique », Tic et société, vol. 5, n° 1, 2011.

RAPPROCHEMENT DES FILIÈRES POST-BAC

Vers un carrefour universitaire unifié en licence ?

→ par Stéphane Tassel

La nécessaire relance de la démocratisation de l'enseignement supérieur interroge le rôle central que doivent jouer les universités publiques dans ce processus.



Rapprocher les formations supérieures

© Jorge Quinteros - Flickr.fr

Le baccalauréat, premier diplôme universitaire, est un sésame à géométrie variable. Au-delà du peigne social que sous-tendent les différentes voies (générale, technologique, professionnelle) y conduisant, le paysage des formations post-bac présente de profondes disparités de traitement qui creusent encore les déjà trop nombreuses inégalités sociales. La nécessaire relance de la démocratisation de l'enseignement supérieur interroge la place centrale que doivent avoir les universités publiques, en ce qu'elles détiennent de richesse singulière : la recherche, et son lien indéfectible avec l'enseignement, dès la licence.

Pour « engager un rapprochement des filières post-bac (BTS, CPGE, écoles...) avec l'université⁽¹⁾ », encore faut-il prendre de front, dans toute sa complexité, la question de la dualité Grandes Ecoles/Université, et plus généralement la frontière entre les formations qui n'existent qu'à l'Université et celles qui en sont absentes. La répartition des étudiants, les effets des mécanismes de sélection freinant la démocratisation de l'enseignement supérieur, soulèvent des problèmes différents si l'on considère les flux d'étudiants dans les filières de « lettres, sciences humaines et sociales » et dans celles scientifiques ou technologiques. À la diversité des profils variés d'étudiants entrant dans un cursus supérieur, s'ajoute celle des parcours qu'ils empruntent, des plus rectilignes aux plus chaotiques. Ils franchissent dans les deux sens cette frontière bien trop marquée entre deux territoires éducatifs où l'Université

ne saurait perdre du terrain. Les conditions de rapprochement des filières post-bac avec l'Université, ne peuvent être pensées sans examiner tant l'ensemble des vecteurs de réussite que les exigences attendues de formations post-bac universitaires, et en particulier de la licence.

De la possibilité pour chaque étudiant de mener à bien son projet, quelle que soit sa situation sociale et familiale, à la mise en place de formations respectant leurs besoins spécifiques, en passant par la conception d'approches complémentaires et différenciées, la recherche de plus d'égalité constitue un objectif à ne jamais perdre de vue.

Les voies d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur sont variées, pour autant les parcours des étudiants ne garantissent pas qu'ils puissent profiter dans la même mesure des bénéfices d'une formation universitaire : étudiants d'une STS ou d'une classe préparatoire d'une ville ne bénéficiant pas d'implantation universitaire ; ceux intégrant un département d'IUT, pour certains, cette composante pouvant être éloignée de leur université ; ceux franchissant la porte voisine d'une université issue du plan U2M, chroniquement sous-dotée, se hissant marche par marche, du BTS à la licence pro, ou de la licence au master ; ceux pouvant choisir une classe préparatoire prestigieuse ou intégrer les voies hautement sélectives et coûteuses d'études de médecine ; ou encore étudiants pour lesquels les voies dites « royales » sont toutes tracées...

Comment dans une phase de profonde mutation, faire peser l'Université pour que les étudiants bénéficient de hauts niveaux de qualification, pour que la société de demain s'appuie sur une conscience lucide du monde ? Après le baccalauréat, qu'il faut inclure au champ de la réflexion, l'obtention d'un diplôme de licence, conçu comme un carrefour de tous les cycles d'études supérieures ne devrait-il pas être un premier jalon du rapprochement des filières post-bac ? Au centre de cet enjeu se pose l'exigence de la double finalité (pour la poursuite d'études et vers l'emploi immédiat) d'un diplôme porteur de savoirs, de qualifications, d'aptitude à l'autonomie pour les étudiants, de formation à l'esprit critique et à la culture du doute...

Autant d'objectifs incompatibles avec la déconnexion rampante avec la recherche, avec ce qui doit caractériser un diplôme universitaire. Le rapprochement des moyens mis à disposition dans l'ensemble des formations post-bac est un préalable, tout comme le recours à des cadres nationaux précisant les exigences des formations. Pour

autant cette première convergence ne fera pas tout. Favoriser l'accès et la réussite d'un public d'étudiants hétérogène, présuppose l'égalité de dignité de voies diversifiées et complémentaires, de l'enseignement et de la recherche, des qualifications disciplinaires et professionnelles. Pour autant que ces dimensions s'étayent mutuellement afin que

tous les parcours de l'enseignement supérieur empruntent un chemin faisant étape par un diplôme universitaire de licence. Dans ce mouvement complexe, le lien du lycée avec l'université est une priorité. Pour parvenir à penser une telle articulation, cela suppose de laisser le temps de la réflexion avec les organisations concernées et compétentes, dont les organisations syndicales majoritaires. Cela suppose de faire confiance aux universitaires, en particulier pour former les enseignants et nourrir leur parcours professionnel avec la recherche. L'apport de l'université ne saurait être négligé dans la conception des programmes scolaires, dans la réflexion commune qu'il convient d'approfondir entre champs disci-

plinaires qui diffèrent, qu'il s'agisse de disciplines de concours ou de disciplines universitaires, dans les exigences à attendre du baccalauréat, premier grade universitaire... Il faut prendre en compte la richesse de l'université dans les grandes écoles... et les petites aussi. Si dans certaines écoles, la proximité d'enseignants-chercheurs et de laboratoires de recherche a entraîné des évolutions ces dernières années, les modalités d'accès ne devraient-elles pas mesurer les capacités créatives et d'innovation d'étudiants titulaires d'une licence ? La place de ces concours d'accès aux grandes écoles ne mériterait-elle pas d'être fixée après la licence ?

Permettre le rapprochement de l'ensemble des filières post-bac, en mettant l'Université au centre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est un enjeu crucial pour la production scientifique et la relance de la démocratisation de l'enseignement supérieur en prise avec la recherche. Elle ne peut être corrélée à la « secondarisation » de collèges universitaires en prise avec les régions et déconnectés de la recherche, telle qu'elle est orchestrée par le nouveau mécanisme d'accréditation. ●

(1) Appel pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

▼
Le rapprochement des moyens mis à disposition dans l'ensemble des formations post-bac est un préalable, tout comme le recours à des cadres nationaux précisant les exigences des formations.
 ▲

L'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES À L'UNIVERSITÉ

Le cas de la biologie

→ par Bruno Truchet, maître de conférences en neurosciences, Université Aix-Marseille

La biologie constitue un exemple de filière universitaire attractive, même si certains étudiants continuent de s'y inscrire par défaut.

Au sein des filières scientifiques de l'Université, la biologie est un cas un peu à part, car nos formations subissent nettement moins la concurrence des grandes écoles et écoles d'ingénieurs, les concours d'entrée dans ces dernières étant en majorité focalisés sur les domaines enseignés en classes préparatoires, maths/physique-chimie. C'est probablement l'une des raisons principales du maintien relatif des effectifs dans nos filières ces dernières années, que ce soit en premier cycle ou en master. Ainsi, à l'université d'Aix-Marseille, l'effectif de la première année de biologie dépasse les 700 étudiants contre environ 250 en première année de licence de mathématiques ou de physique-chimie. Le public étudiant est assez divers, mais on retrouve de façon constante plusieurs grandes catégories : les bacheliers généraux (environ 70 % de l'effectif total en sciences), majoritairement scientifiques, qui n'ont pas pu, ou pas voulu entrer en BTS/IUT ou en classes préparatoires BCPST⁽¹⁾ ; les étudiants qui ont

fait une ou deux années de PCEM1⁽²⁾ et ont échoué au concours ; ceux qui se destinent à des carrières d'enseignant, majoritairement dans le secondaire. À ces trois catégories, qui représentent la majorité de l'effectif, s'ajoutent des étudiants d'origines très diverses : bacheliers SES, littéraires, voire bacheliers professionnels (2 % de l'effectif total en sciences), étudiants ayant déjà fait une année dans une autre filière...

En ce qui concerne le devenir des étudiants titulaires d'une licence de biologie (tous parcours confondus), plus de 70 % continuent dans un cursus de niveau +5 (master, écoles d'ingénieurs, ESPE, etc.).

Logiquement, on peut donc parler "d'attractivité" véritable pour les étudiants qui se destinent à des carrières d'enseignant, de chercheur ou qui préparent le concours d'entrée à une école de vétérinaire ou d'ingénieur via les préparations qui existent dans certaines universités. Pour les autres, il s'agit plus d'une orientation par défaut dans des

domaines proches de leur baccalauréat ou de leurs études d'origine. ●

(1) Biologie, Physique, Chimie et Sciences de la Terre. Ces classes préparatoires ont en général pour objectif d'accéder aux écoles de vétérinaire, aux écoles d'ingénieur agronome ou quelques rares grandes écoles.

(2) La première année du « premier cycle des études médicales », au terme de laquelle a lieu le concours d'entrée, très sélectif, qui permet de continuer les études médicales.



Fascination pour le monde vivant

© allias-schlumpf - flickr.fr

MATHÉMATIQUES

Des effectifs insuffisants

→ par Marc Peigné, professeur de mathématiques à l'Université Fr. Rabelais (Tours), président de la Société Mathématique de France.

Alors même que les mathématiques sont une filière offrant de nombreux débouchés, la Société Mathématique de France s'inquiète du faible nombre d'étudiants s'y inscrivant.

La France ne forme pas assez de scientifiques et notamment de mathématiciens. Des efforts importants ont été faits ces dernières années pour développer l'appétence des jeunes pour cette discipline, au travers d'actions variées coordonnées par différents acteurs, dont l'association Animath. L'évolution récente des programmes des lycées, avec notamment l'introduction d'outils statistiques, s'inscrit aussi dans la volonté de rapprocher les mathématiques des préoccupations des futurs citoyens ; elle s'est faite malheureusement au détriment de certains domaines, dont la géométrie, particulièrement propices au raisonnement

mathématique, qui est au cœur de cette discipline.

Malgré ces actions, le nombre d'étudiants en L1 de Mathématiques reste insuffisant, même si un léger mieux a été constaté cette année. Le phénomène est plus marqué que chez nos proches voisins européens, amplifié en mathématiques par la présence des filières sélectives des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui concentrent l'essentiel des moyens. Une réflexion sur les programmes est aussi menée dans le supérieur ; les CPGE ont pu le faire de façon anticipée ces dernières années, le monde universitaire a plus de difficultés à la mener

dans la sérénité, mobilisé qu'il est par une rafale de réformes de grandes ampleurs depuis 10 ans (LMD, loi LRU, mastérisation...). Le Plan Licence a permis de proposer un suivi personnalisé aux étudiants à l'université, les premiers résultats étaient prometteurs. Las ! les coupures budgétaires que subissent les établissements ont eu raison presque partout de cette innovation.

Pourtant, les études en mathématiques sont clairement accessibles aux étudiants ayant suivi une filière scientifique au lycée, pourvu qu'ils travaillent régulièrement ! Et les débouchés professionnels sont nombreux après un master de mathématiques ; la formation scientifique de ces filières, dont les enseignants sont des chercheurs impliqués dans l'évolution de leur discipline, est très appréciée dans le monde du travail. Des masters variés ont fait leurs preuves en peu de temps ; malheureusement, les faibles flux d'étudiants font que nombre d'entre eux sont très menacés.

Le 28 mars, la Société Mathématique de France a réuni à Paris les directeurs de départements et UFR de mathématiques pour faire un point sur la situation. Les inquiétudes sont grandes un peu partout, le maillage du territoire par des formations variées et de haut niveau en mathématiques est aujourd'hui clairement menacé. ●

L'association Maths en jeans : « ne subissez plus les maths, vivez-les ! »



© Caroline Bayet - flickr.fr

PHYSIQUE

Des sous-disciplines en voie d'extinction

→ par Jérôme Pacaud, MCF de physique, Université de Poitiers, et Thierry Cabioc'h, Professeur de physique, Université de Poitiers

Longtemps épargnées par la désaffection pour les formations en physique, jugées trop difficiles, les sous-disciplines qui tiraient leur épingle du jeu par la spécialisation (aéronautique, métallurgie, etc.) sont désormais menacées de disparaître.

Depuis maintenant plus de dix ans, la problématique de la baisse des effectifs dans les cursus de physique est souvent le sujet de discussions entre responsables de formations, mais aussi plus généralement entre collègues physiciens français ou étrangers. Car mis à part la Chine ou le Brésil, un constat similaire semble pouvoir être établi à l'échelle internationale : il est de plus en plus difficile d'attirer vers la physique les étudiants d'aujourd'hui.

Sans doute victimes de la difficulté croissante qu'ont les étudiants à maîtriser les outils mathématiques indispensables à l'acquisition d'un bon niveau de compétences en physique, les études de physique sont aujourd'hui souvent considérées comme possédant un rapport (difficulté/salaire de sortie) trop élevé pour un public universitaire au niveau de plus en plus hétérogène.

• Face aux difficultés conceptuelles que pré-

sentent la physique théorique, la spécialisation de formations vers la physique des matériaux, où peuvent coexister des aspects fondamentaux et d'autres plus applicatifs, a permis de conserver des effectifs relativement importants jusqu'à il y a peu d'années. Cette période apparaît aujourd'hui comme révolue. De moins en moins d'étudiants de formation initiale en physique sont aujourd'hui intéressés par le secteur de la science

LES FORMATIONS EN INFORMATIQUE

Débouchés et effectifs

→ par Dominique Faudot, Professeure d'informatique, Université de Bourgogne

Le secteur de l'informatique génère encore beaucoup d'emplois en France. L'offre de formation et la structuration de la discipline « informatique » ont évolué à l'Université au rythme des avancées technologiques.

À la fin des années 60 apparaissent les premières formations spécialisées en informatique, dans les IUT ou les écoles d'ingénieurs (comme l'IIIE à Paris). À l'époque, les IUT se spécialisent soit en informatique dite de gestion (Belfort), soit en informatique dite scientifique (Grenoble).

C'est aussi à la fin des années 60 (1969) qu'apparaît l'informatique dans les sections CNU (section 18-1), comme une spécialité de la section de mathématiques. Puis au milieu des années 80, l'informatique devient une section du CNU (24) séparée en deux sous-sections : informatique scientifique et informatique de gestion.

Cette distinction s'efface avec la nomenclature de 1992 et l'informatique ne forme alors plus qu'une seule discipline au même titre que d'autres. Comme les premiers membres de la section « informatique », les formations dans les universités, balbutiantes à la fin des années 80, explosent au détriment très certainement d'autres disciplines plus traditionnelles comme les maths ou la physique et, en parallèle, le nombre de filles suivant ces formations diminue au rythme de la reconnaissance des métiers de l'informatique (le nombre d'EC en section informatique double entre 1992 et 2002).

Les contenus des formations évoluent au même rythme que le nombre de doctorats, et en fonction des avancées techniques et technologiques. La micro informatique ouvre à la fin des années 70 des perspectives pédagogiques importantes ; la synthèse d'images du milieu des années 70 se développe une décennie

plus tard ; les langages informatiques connaissent également un fort développement et les formations comportant des langages dits « orientés objets » deviennent légion à la fin des années 90 à la place des langages « historiques » (Cobol ou Fortran).

Le nombre de sous-domaines de l'informatique enseignés est désormais imposant. Citons systèmes d'information, algorithmique, recherche opérationnelle, informatique fondamentale, réseaux, bioinformatique, Image, intelligence artificielle... Si le nombre d'étudiants reste désormais stable au niveau national, après avoir connu une très forte croissance ces deux dernières décennies, certaines spécialités voient leurs effectifs diminuer, comme l'architecture des machines, au bénéfice d'autres qui explosent (image ou multimédia). On note une tendance aux orientations « pluridisciplinaires » comme la bioinformatique, l'informatique médicale ou les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

Après le rush du passage à l'an 2000 et du passage à l'euro, on craignait une chute des emplois et des étudiants. Or, la majorité d'entre eux, tant en licence professionnelle qu'en master, trouve un emploi (parfois en CDD mais souvent en CDI) avant la fin de leur stage, les offres d'emploi étant plutôt orientées vers le multimédia (avec l'explosion d'internet) ou l'image (traitement ou analyse pour le médical, synthèse pour les films d'animation), domaines très porteurs. Prenons garde toutefois car les entreprises délocalisent désormais leur partie développement au Pakistan ou en Inde. ●

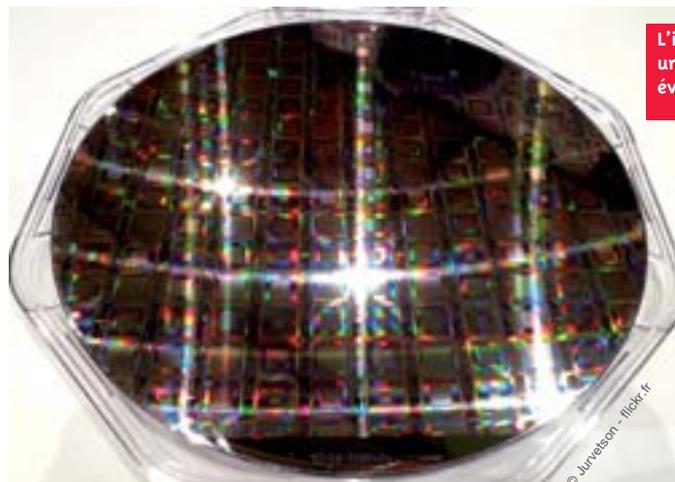


© moteumature - Flickr.fr

▼
Aujourd'hui, les formations en métallurgiste disparaissent petit à petit et le simple mot métallurgie semble devoir être banni des intitulés des formations tant il fait fuir les étudiants !
 ▲

des matériaux. Ce dernier secteur souffre avant tout d'un gros déficit d'image. Les étudiants ne veulent pas intégrer un secteur qu'ils imaginent davantage tourné vers la fabrication d'acier ou de briques que vers la compréhension fine de la structure et des propriétés de la matière via la physique quantique, atomique ou statistique ou encore la thermodynamique. La maîtrise des relations synthèse-microstructure-propriétés indispensable à l'innovation dans les secteurs proches des matériaux (métallurgie, secteurs automobiles et aéronautique,...) ne semble plus intéresser la population étudiante. L'absence de mention de master « Physique des matériaux » ou « sciences des matériaux » dans la nouvelle nomenclature des masters est d'ailleurs assez symptomatique de cet état de fait.

• Aujourd'hui, les formations en métallurgie disparaissent petit à petit et le simple mot métallurgie semble devoir être banni des intitulés des formations tant il fait fuir les étudiants !!! Et pourtant comment imaginer relancer l'activité économique de ce secteur sans ingénieurs de très bon niveau capable d'innover ? Face à cette désertification, c'est également toute une génération d'enseignants-chercheurs métallurgistes qui n'est plus renouvelée... ●



L'informatique, une discipline en évolution constante

© Junietson - Flickr.fr

Comment les rendre attractives

→ par Jean-Marc Broto, Président de la Conférence des doyens et des directeurs d'UFR scientifiques de France, la CDUS.

Si l'attractivité est en progression, celle-ci n'est pas homogène. L'offre de formation doit être adaptée et le lien formation-recherche, spécifique de l'Université, renforcé.

Il faut, au préalable, souligner le bouleversement pour nos formations induit par la mise en place du système LMD dont tous les effets ne sont pas encore mis en œuvre. Beaucoup de travail a été réalisé au niveau des licences. Ces réflexions, auxquelles nous avons participé, se sont traduites par des avancées importantes, que l'on retrouve dans le cadre national des formations et dans les référentiels de compétences. Il en résulte une plus grande lisibilité et une harmonisation nationale.

Il semblerait que l'attractivité des filières scientifiques de l'université soit en progression sensible, même si celle-ci n'est pas homogène. Ce sont surtout les sciences du vivant qui attirent les lycéens alors que les disciplines les plus fondamentales ont encore des efforts à faire. Nous avons à prendre en compte la diversité de nos étudiants et à adapter notre offre de formation. Cela implique d'accueillir les étudiants en fonction de leurs projets et de leurs capacités au sens large (degré d'autonomie, connaissances scientifiques, motivation, etc.). Aussi la mise en place de parcours adaptés est-elle indispensable. Nous sommes tout à fait ouverts à des collaborations, par exemple sous forme de convention, entre lycées et universités.

Nous devons néanmoins constater que les lycéens manquent de rigueur scientifique et sont insuffisamment entraînés à la démonstration.

S'il est de notre devoir de préparer l'accueil de ces nouveaux étudiants, cela ne doit absolument pas être au détriment de la spécificité de l'université, c'est-à-dire la formation par la recherche.

Renforcer le lien formation-recherche

La relation formation-recherche était le thème du dernier colloque annuel de la CDUS qui s'est tenu les 10 et 11 avril dernier à Strasbourg. Dans une société qui prône l'innovation comme élément moteur principal de son développement, nous avons, à cette occasion, réaffirmé la nécessité de la valoriser dès la première année. Il nous



Les filières scientifiques et technologiques menacées

faut rappeler que les UFR ont été créées, en tant que composantes de l'université, pour jouer le rôle d'organisation de ce lien, mais la nouvelle loi de l'ESR est restée trop évasive sur ce rôle primordial.

L'acteur principal de cette relation est l'enseignant-chercheur. Il produit le savoir, le diffuse et le restitue dans son contexte historique et expérimental. Il est primordial qu'il puisse exercer dans des conditions satisfaisantes et que toutes ses activités soient reconnues. Si le référentiel d'équivalence des tâches a été un progrès dans ce sens, il faut

cependant revoir le statut de l'EC.

Très vite, l'offre de formation, d'une part, et le nombre d'enseignants-chercheurs, d'autre part, ont été considérés comme les leviers majeurs permettant de faire des économies.

La formation des enseignants

Un dossier important sur lequel nous avons eu l'occasion de nous exprimer, sans avoir réellement été entendus, est la réforme de la formation des enseignants. Comme nous

le craignons, cette réforme nous apparaît dès à présent comme un échec. En effet les masters MEEF, sous prétexte de professionnalisation, risquent de former des enseignants à qui manquera la maîtrise de la discipline qu'ils seront censés enseigner. Les ESPE tendent souvent à ressembler à des écoles normales à l'ancienne, en tout cas à des composantes refermées sur elles-mêmes, au lieu de systèmes ouverts où auraient dû collaborer tous les acteurs de l'ESR (« à égale dignité », tel était le slogan), comme

on nous l'avait promis. Nous sommes en outre très inquiets sur le dossier, prochainement traité, de l'agrégation, garante d'un haut niveau de qualification.

En ce qui concerne les masters scientifiques, ils sont de mieux en mieux reconnus et les chiffres de l'insertion le montrent bien. Le travail sur le cadre national des formations a été réalisé plus précipitamment que pour les licences et il ne nous semble pas encore satisfaisant, en particulier sur les intitulés des mentions. Tout n'est sans doute pas entièrement bouclé et nous pouvons encore espérer des avancées. Des intitulés mieux harmonisés et plus homogènes permettraient de pouvoir définir des référentiels de compétences par mention de master. Ce serait un outil précieux pour leur lisibilité et leur reconnaissance par les étudiants comme par le monde socio-économique.

Enfin, il faut souligner que les RCE associées à la loi LRU se sont traduites par des difficultés financières pour les universités. Très vite, l'offre de formation, d'une part, et le nombre d'enseignants-chercheurs, d'autre part, ont été considérés comme les leviers majeurs permettant de faire des économies. Dans toutes les UFR, des efforts importants de réduction de l'offre ont été entrepris et l'on ne compte plus le nombre de postes d'EC gelés. Il est évidemment nécessaire de réfléchir à l'ouverture de formations à faibles effectifs. On ne peut se satisfaire de ces solutions comptables, inacceptables dans l'optique du développement d'un service public aussi important que celui de l'Université. ●

De quoi l'excellence est-elle le nom ?

→ par Isabelle de Mecquenem

Des linguistes montrent l'ambivalence d'un mot clé des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« Excellence » est devenu l'un des mots les plus urticants des discours officiels de l'enseignement supérieur et de la recherche auxquels la revue *Mots* a judicieusement consacré un récent numéro⁽¹⁾. Qui ne suspecte en effet dans son usage abusif actuel, le dévoiement d'une notion superlative intrinsèquement liée aux missions de l'université ? L'une des contributions⁽²⁾ mentionne ainsi la montée symptomatique de nombreux appels à la « désexcellence » sur les campus européens. Comment éclairer ce paradoxe ?

Comme le rappelle Michèle Monte et Sylvianne Rémi-Giraud en introduction « la notion d'excellence, qui figurait dans la Déclaration de la Sorbonne mais pas dans celle de Bologne, a été reprise en France avec beaucoup d'insistance sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, notamment dans les acronymes désignant les structures mises en place par le ministère de l'Enseignement et de la Recherche : *Laboratoires d'excellence ou LabEx, Initiatives d'excellence ou IdEx, Équipements d'excellence ou EquipEx*. »⁽³⁾ « Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles d'excellence rivalisent », pourrait-on suggérer comme slogan parodique de l'économie de la connaissance et de la vision euphorique de la compétitivité dont les instances européennes (Conseil, Commission) se réclament afin de mieux l'imposer partout.



© Camille Stromboni - Flickr.fr

Il vaut la peine de consulter la Déclaration du 25 mai 1998 qui lançait l'harmonisation de l'enseignement supérieur européen afin de pointer l'émergence de cette rhétorique de l'excellence. En effet, le texte de l'initiative conjointe des quatre ministres de l'enseignement supérieur de l'époque (Allemagne, France, Italie et Royaume Uni) ne comportait qu'une seule occurrence de la notion et à propos des étudiants : « *Nous devons à nos étudiants et à notre société dans son ensemble un système d'enseignement supérieur qui leur offre les meilleures chances de trouver leur propre domaine d'excellence* ». En 20 ans, nous sommes donc passés d'un discours politique qui promouvait la démocratisation de l'enseignement supérieur en invoquant le modèle purement idéal d'éducation aristocratique de la Grèce antique, à une vision technocratique et gestionnaire dans laquelle l'excellence n'est plus qu'un « label et un outil de gestion, tout en conservant son potentiel axiologique »⁽⁴⁾ comme le résumait les auteurs précédemment cités.

Une des contributions dudit numéro, pourtant classée dans la rubrique « méthodologie » a particulièrement retenu notre attention. En effet, l'étude de Matthias Tauveron intitulée : « *Excellence. Une analyse logométrique* »⁽⁵⁾ porte sur la polysémie qui caractérise ce mot clé dans la communication publique des institutions d'enseignement supérieur. Son intérêt est de procéder en dehors de tout parti-pris idéologique, en développant une méthode d'analyse textuelle fondée sur le repérage et la mesure des co-occurrences de mots. L'auteur a retenu l'appel à projet de 2011 pour les initiatives d'excellence publié sur le site de l'AERES comme base de son corpus (5 614 mots, dont 95 occurrences d'excellence). Nous passerons sous silence la méthodologie innovante mise en œuvre qui

permet de discerner les différentes couches de significations du mot dans un discours, pour ne livrer ici que les interprétations et les principales conclusions du linguiste.

Il apparaît en effet que le mot « reflète une tension entre deux domaines de sens » en se partageant entre « l'idéal de compétence » et un sens beaucoup plus technique et injonctif lié à « l'évaluation institutionnelle de la recherche ». À un niveau très fin de l'analyse lexicale, « *excellence reste proche des questions financières* » précise l'auteur. Ces constats suggèrent qu'une réduction de la notion à une étiquette à but distinctif et lucratif a été opérée dans et par le

discours officiel et prévaut surtout, comme l'analyse logométrique permet de l'établir, sur ses usages généraux qualifiables d'« idéologiques ». Le discours politique invoquant l'excellence comme un idéal pérenne est

ainsi sérieusement démystifié, en étant renvoyé aux injonctions du contexte fortement concurrentiel qui donne plutôt le ton.

En étudiant les contextes dans lesquels s'insère le mot clé d'excellence, Matthias Tauveron montre comment la notion se transforme en un leurre pour les communautés de chercheurs. Ce fait est d'autant plus grave que les métiers en question sont essentiellement du registre de la vocation, comme l'avait souligné Max Weber. On mesure ainsi mieux la profondeur du malaise qui les affectent, ainsi que celle du malentendu chronique entre ceux qui les exercent et leurs institutions de tutelle et d'évaluation. ●

À un niveau très fin de l'analyse lexicale, « excellence reste proche des questions financières » précise l'auteur.

(1) *Mots. Les langages du politique* n° 102 (2013).

(2) Jeffrey Gaspard, « *Le discours promotionnel des universités. Homogénéité dans la compétitivité ?* », pp 53-66.

(3) Ibid., p. 10

(4) Ibid.

(5) Ibid., pp. 121-136

TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

Quelles conséquences sur l'enseignement supérieur ?

→ par Pierre Chantelot, responsable du secteur Formations et Marc Delepouve, responsable du secteur International

L'Union Européenne et les États-Unis négocient actuellement le Traité Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (TTCI). Le SNESUP s'inquiète des conséquences de ce traité sur les services publics, et plus particulièrement sur ceux de l'ESR, et demande de mettre fin à ces négociations qui se déroulent dans la plus grande opacité.

Les relations commerciales entre l'UE et les USA sont déjà les plus intenses au monde et équivalent à 2 milliards d'euros chaque jour⁽¹⁾. Le but de la négociation est de réaliser complètement les objectifs des accords de l'OMC, et même d'aller au-delà. Or, le mandat pour la négociation du TTCI⁽²⁾ n'existe officiellement qu'en langue anglaise et sa diffusion est restreinte.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU TTCI ?

Le premier objectif est d'éliminer au maximum les droits de douane entre UE et USA. C'est déjà presque fait dans la plupart des cas, sauf dans l'agriculture où ils demeurent élevés. Le deuxième objectif est de réduire, voire d'éliminer les barrières non tarifaires : les normes constitutionnelles, légales, réglementaires, susceptibles d'entraver une concurrence érigée en liberté suprême à laquelle aucun obstacle ne doit s'opposer. Ces normes peuvent être de toutes natures : éthique, démocratique, juridique, sociale, sanitaire, environnementale, financière, économique, technique. Le troisième objectif est de permettre aux firmes privées d'attaquer les législations et les réglementations des États quand ces firmes considèrent qu'il s'agit d'obstacles à la concurrence dont l'utilité n'est pas fondée.

Les négociations du TTCI couvrent le commerce des biens et des services, les marchés publics et les investissements. Elles se concentreront en particulier sur l'harmonisation des règles techniques et des normes des produits, qui constituent actuellement l'obstacle le plus important au commerce transatlantique. Les secteurs concernés par les négociations sont variés : sécurité des aliments, normes de toxicité, assurance-maladie, prix des médicaments, liberté du Net, protection de la vie privée, énergie, culture, droits d'auteur, ressources naturelles, éducation, équipements publics, mouvements de capitaux et paiements.



QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES POSSIBLES SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

L'article 20 du mandat exclut des négociations les services fournis dans l'exercice de l'autorité gouvernementale tel que défini par l'article I.3 de l'AGCS⁽³⁾, c'est-à-dire ni sous une forme commerciale, ni en concurrence avec d'autres fournisseurs. La santé (avec des hôpitaux publics et des cliniques privées), l'éducation (avec des écoles publiques et des établissements privés), la sécurité sociale (avec, à côté de l'institution publique, des régimes privés de couverture maladie) ne sont donc pas protégées par cette disposition⁽⁴⁾.

L'existence de nos hôpitaux publics et celle de notre enseignement public devrait donc trouver un « compromis » avec les normes des États-Unis où le secteur privé est roi. Le TTCI mettrait en concurrence les modèles de l'ESR des pays de l'UE avec celui des États-Unis les exposant à des pressions accrues de commercialisation et privatisation.

En 2001, dans le monde les transactions liées aux études à l'étranger ont représenté plus de 30 milliards de dollars. Les estimations de l'OCDE (2004) montrent qu'à la fin des années 90, plus de 1,8 million d'étudiants suivaient des études dans des universités à l'étranger. D'ici à 2025, le nombre d'étudiants inscrits dans des universités étrangères devrait atteindre les 8 millions. Les établissements d'en-

seignement supérieur se livrent à une concurrence acharnée de plus en plus dure pour attirer les étudiants étrangers et pour ouvrir, hors de leurs pays, des campus, sources de revenus et de profits. Des universités et des

filiales d'entreprises américaines développent une offre d'enseignement supérieur sur le sol européen. Le TTCI pourrait permettre à ces dernières d'intenter un procès contre les gouvernements européens pour concurrence déloyale. Plutôt que de mettre en concurrence les établissements, un travail sur la reconnaissance mutuelle des diplômes devrait être engagé au niveau de l'UE.

En outre, l'intensification de la concurrence économique transatlantique qu'entraînerait ce traité, accentuerait les pressions pour que l'enseignement se focalise sur la seule formation des travailleurs.

Le SNESUP demande, avec le CSEE⁽⁵⁾, à la Commission Européenne et aux États membres d'exclure l'enseignement des négociations. Plus largement, il demande de mettre un terme à celles-ci. Il rappelle en outre à la Commission Européenne et aux États membres que l'éducation est un droit humain et un bien public. Il est de la responsabilité des gouvernements d'offrir une éducation publique de qualité gratuite pour tous. ●

(1) <https://www.sais-jhu.edu/faculty-and-scholarship/research-centers/center-transatlantic-relations>

(2) Document du 17 juin 2013 du Conseil de l'UE adopté le 14 juin par la section Commerce du Conseil des Affaires étrangères

(3) http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/26-gats_01_f.htm

(4) <http://www.jennar.fr/?p=3143>

(5) Comité syndicale européen de l'éducation.

RETOUR SUR L'AFFAIRE « CRIMINOLOGIE »

De l'historicité des disciplines

→ par Christophe Pébarthe

La volonté de construire une criminologie exprimant la pensée d'un État réactionnaire a heureusement échoué. Si ce projet devait être combattu, c'est parce qu'il usurpait la qualité de science sociale.

D'aucuns s'en souviennent, le projet de création d'une section CNU consacrée à la criminologie a fait grand bruit en son temps. La mobilisation de nombreux chercheurs/euses, avec le soutien du SNESUP, a fait échouer cette tentative qui avait les faveurs de l'ancien président de la République N. Sarkozy. Un livre récent du sociologue et spécialiste de criminologie Laurent Mucchielli, *Criminologie et lobby sécuritaire. Une controverse française* (Paris, La Découverte, 2014), revient sur cette affaire et permet d'interroger certains des arguments alors mobilisés. D'emblée, l'auteur résume l'approche qui est la sienne et qui contraste, implicitement, avec celle des criminologues autoproclamés : « Non seulement la science n'est ni de droite ni de gauche, mais elle ne saurait être au service d'un programme politique, quel qu'il soit. Elle ne saurait non plus cohabiter avec la recherche du profit commercial. Elle ne peut être exercée que par celles et ceux qui ont fait l'effort d'en obtenir les *qualifications* et les *habilitations* par les *institutions scientifiques* et par leurs *pairs*. Elle est fondamentalement une pratique, un métier, et non un titre destiné à orner une carte de visite, donner une apparence de sérieux aux opinions personnelles du premier quidam venu ou dissimuler des objectifs d'une tout autre nature »⁽¹⁾.

Mais L. Mucchielli ne se contente pas de se démarquer de ceux qu'il a combattus. Il rappelle en détail leur argumentaire. Le point de départ de la polémique est un rapport de mars 2008, *Déceler-Étudier-Former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique*, remis au président de la République et au Premier ministre. Le rapporteur, Alain Bauer, y propose qu'un organisme unique rassemble toutes les études consacrées aux questions de sécurité et de justice pénale et que celui-ci soit sous la tutelle du gouvernement. La proposition de créer une nouvelle section du CNU suit bientôt. Par décret, le président de la Répu-

blique crée au CNAM une chaire de criminologie appliquée confiée à Alain Bauer, alors même que ce dernier ne dispose pas d'un doctorat, pas plus qu'il n'affiche de publications dans des revues scientifiques. L'enjeu est à l'évidence de construire une criminologie d'État, au service du gouvernement du moment. L'ANR a été mobilisée : 11,7 millions d'euros en 2007 ; 13,6 millions en 2008. En 2010, près de 10 millions sont ainsi consacrés à la géolocalisation de téléphones mobiles, au scanner micro-onde pour la sécurisation des aéroports, à l'étude d'un modèle physique et numérique de tête humaine pour la reconstruction de scènes de crimes, etc.⁽²⁾. Par ailleurs, à partir de 2002, N. Sarkozy a cherché à prendre le contrôle de la communication des « chiffres de la délinquance » mais aussi celui de leur production. Une véritable réaction intellectuelle se met en place, sous couvert d'innovation alors même qu'il ne s'agit que d'exprimer les opinions les plus droitières. « La criminologie nouvelle devra d'abord observer les phénomènes criminels dans un esprit de *décèlement précoce* »⁽³⁾. Le « criminel né », figure de la criminologie du XIX^e siècle, est de retour.

Très vite, la riposte s'organise. Le 24 mars 2011, un communiqué publié dans la revue scientifique *Champ pénal* au sujet de la création d'une éventuelle section au CNU intitulé « Criminologie, diplomatie, polémologie, stratégie » affirme : « *Ce qui se dessine vise à développer un savoir de gouvernement inféodé à des présupposés doctrinaux au mieux fortement contestables, au pire tout à fait dangereux* »⁽⁴⁾. Une pétition, lancée en avril 2011 par la section 01 du CNU (« Droit privée et sciences criminelles »), rejette la scientificité de la criminologie, qualifiée de « champ d'étude au croisement de nombreuses disciplines ». Le 12 avril, l'Association française de science politique « entend combattre toute volonté arbitraire et politique



© Amij - Wikipedia

Le monde vu par ces « criminologues » n'a rien de social, il n'est peuplé que d'individus responsables et pourtant programmés, qui pour l'honnêteté, qui pour le crime.

de redécoupage du CNU qui ne pourrait que modifier les équilibres internes aux disciplines reconnues légitimement ». Finalement, bien que créée officiellement le 13 février 2012, la section ne survit pas aux élections présidentielles. Elle est supprimée le 6 août.

Pendant toute la durée de l'affaire, les opposants à la nouvelle section CNU n'ont eu de cesse de s'en référer, qui au découpage disciplinaire actuel, qui à la définition même des disciplines, celles-ci ne pouvant être fondées sur un seul objet tel que le crime, qui sur la distinction entre science fondamentale et science appliquée. Pour autant, on ne saurait qualifier le projet de création d'une section « Criminologie » d'une de ces idées *jacobines autoritaires*, sans interroger la pérennité, autrement dit l'historicité, des disciplines. Dès lors, ce n'est pas tant parce qu'il heurte le découpage disciplinaire institutionnalisé au sein du CNU qu'il fallait s'opposer au projet Bauer/Sarkozy, mais parce qu'il usurpe la qualité de science sociale. Le monde vu par ces « criminologues » n'a rien de social, il n'est peuplé que d'individus responsables et pourtant programmés, qui pour l'honnêteté, qui pour le crime. La criminologie censée l'étudier n'est de ce fait pas une science, mais au mieux la pensée d'un État réactionnaire. ●

(1) p. 11 ; nous soulignons.

(2) Pour la liste complète : L. Mucchielli, p. 126.

(3) Cité par Mucchielli 2014, 138 ; nous soulignons.

(4) Cité Mucchielli, p. 151.

Motif de réflexion pour tous les universitaires

→ par Annliese Nef

Depuis quelques mois, l'Université italienne est traversée par une révolte inédite... Tout avait commencé avec la volonté du gouvernement Berlusconi d'instaurer en 2012 une campagne d'habilitation nationale, dont le résultat vaudrait quatre ans

Depuis quelques mois, l'Université italienne est traversée par une révolte inédite dans ce milieu particulièrement peu frondeur, en partie à cause de la soumission quasi générale qu'engendrent le manque cruel de postes et la perte de confiance dans une institution discréditée. Retour sur une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre (cf. par exemple www.roars.it/online).

Tout a commencé avec la volonté du gouvernement Berlusconi d'instaurer en 2012 une campagne d'habilitation nationale, dont le résultat vaudrait quatre ans. La mesure fut en son temps saluée par certains, qui y voyaient la fin des abus et des élections toutes faites : il s'agissait en effet d'écarter de l'Université les « 50 % qui ne faisaient rien » !

Le résultat de cette réforme montre que si les institutions doivent permettre le jeu démocratique, elles ne suffisent pas à garantir son respect. En effet, sur le papier, tout semblait parfait : tirage au sort des commissions, présence de commissaires étrangers visant à éviter des jugements trop « incestueux », définition par l'Agenzia Nazionale di Valutazione del Sistema Universitario e della ricerca de critères (moyennes bibliométriques et non bibliométriques permettant de déterminer qui étaient les « 50 % ») censés être objectifs et rigoureux.

À l'arrivée, ont été dénoncés le non-respect du calendrier annoncé par certaines commissions, des tirages au sort qui n'en étaient pas, des membres de commissions dont le profil ne respectait pas les règles définies en amont, des commissions trop peu nombreuses pour le nombre de candidats, des critères opaques, des jugements (accessibles en ligne) formulés de manière parfois scandaleuse et le plus souvent incompré-

hensible, des résultats inacceptables (en économie, une pétition internationale dénonçant les résultats a été signée par des prix « Nobel » !). Le Consiglio Universitario Nazionale, plus proche de notre CNESER que de notre CNU, a fait des propositions de réforme du processus en février 2014 et des plaintes ont été déposées devant les tribunaux administratifs régionaux, obtenant l'obligation de réexaminer plusieurs candidatures. Résultat, le scandale est tel, que la ministre actuelle semble pencher pour une remise à plat de la procédure !

On pourrait naturellement se dire, comme on l'a entendu dans la bouche de collègues : « *Ab ! L'Italie ! L'Université italienne, vous savez...* ». Toutefois, on aurait tort de ne pas tirer de cette triste aventure quelques enseignements. Cette réforme a été votée en application de recommandations européennes et a soulevé les mêmes questions que ce type d'évaluation rencontre en France : nature des critères, désignation des commissaires,

objectifs de l'évaluation, capacité à évaluer tant de dossiers en si peu de temps... En outre, se sont posées d'intéressantes questions relatives aux disciplines : des candidats ont dénoncé leur conception

restrictive et l'absence de prise en compte de l'interdisciplinarité, qui annonce parfois aussi de salutaires redécoupages disciplinaires futurs.

Mais, plus largement, cet épisode montre que l'Université, qui devrait être une des institutions démocratiques les plus importantes de nos pays, parce que la liberté académique exercée au sein d'institutions autonomes est l'ultime défense contre la généralisation de la recherche stipendiée et parce que l'Université doit être un lieu d'émancipation des individus par la pensée critique, est aujourd'hui à



▼
**En Italie, comme ailleurs,
 ce qui reste à penser, sur des bases
 radicalement autres que celles
 de nos « réformateurs »,
 est ce que doit être l'Université
 que nous voulons.**
 ▲

un moment crucial de son évolution. Non qu'elle ait été par le passé un espace démocratique parfait et exempt de critiques, mais rien ne serait pire que de croire qu'une évaluation qui viserait non pas à vérifier la conformité d'un parcours universitaire avec des critères académiques minimaux (qualification « à la française »), mais à évaluer régulièrement la production scientifique, serait une bonne chose seulement parce qu'elle serait réalisée par les universitaires eux-mêmes. C'est la logique même d'une évaluation généralisée et permanente qui sape les bases de l'Université en tant qu'espace démocratique : elle renforce les rapports et les positions de pouvoir ; elle renforce la soumission au pouvoir politique, à la logique administrative imposée et aux collègues les plus puissants (les « évaluateurs »). Elle contribue à décrédibiliser l'Université aux yeux de ses acteurs eux-mêmes. Si elle ne crée pas tous les problèmes auxquels fait face l'institution, elle n'en résout aucun et les aggrave, alimentant la rancœur de ceux qui ont eu la naïveté d'y voir leur salut, plutôt que de la boycotter de manière coordonnée et argumentée, au nom des missions mêmes de l'Université.

En Italie, comme ailleurs, ce qui reste à penser, sur des bases radicalement autres que celles de nos « réformateurs », est ce que doit être l'Université que nous voulons, pour laquelle nous sommes prêts à nous battre, en somme une autre Université. ●

Les enjeux internationaux

→ par Jean-Paul Lainé, membre du secteur international

Ce papier « commandé » au cours d'une réunion du secteur « international » de notre syndicat a pour objectif de lancer une alerte quant à la situation du monde et d'en tirer des conséquences en termes d'activité syndicale internationale.

Citons cinq points non équivalents ni indépendants. La situation internationale est plus inquiétante qu'elle ne le fut jamais au cours des quarante dernières années, sinon même depuis la Seconde Guerre mondiale : le recours à la guerre, à la violence intégrale est redevenu un outil politique presque commun. Les puissances occidentales portent une responsabilité historique écrasante dans la situation du monde, par leur période coloniale et néocoloniale mais aussi par l'« atlantisme » et son bras armé l'OTAN, ainsi que par les accords de libre échange et de liberté de circulation des capitaux qui mettent tous les travailleurs du monde en compétition avec en conséquence le nivellement vers de bas des rémunérations, des protections et législations sociales et des fiscalités sur le capital et ses revenus. L'environnement se dégrade de plus en plus rapidement. Des entreprises capitalistes multinationales maîtrisent et dominent les outils d'information et de communication, les principaux médias, les agences de presse et l'« industrie » de la culture ; la création et la diffusion des savoirs et des technologies, l'éducation sont « marchandisées », ce qui les éloigne de leur capacité potentielle d'« antidote » de la crise.

ILLUSTRONS BRIÈVEMENT CES POINTS

Le ^{XX}e siècle a la palme des massacres de masse : après les guerres mondiales, il y eut les tueries liées au partage du monde, à la colonisation puis à la décolonisation. Le ^{XXI}e siècle, quant à lui, connaît un grand nombre de conflits et il faut en dégager les caractéristiques, ce qui n'est pas simple tant les informations sont « canalisées », tant les concepts sont détournés, tant les peuples qui sont acteurs ou qui subissent sont ballottés ou sans perspectives. Quelles étaient ou quelles sont les perspectives des Libyens (entre Khadafi et l'Otan), des Syriens (entre El Assad et les djihadistes) ou des Ukrainiens (entre néofascistes pro-OTAN et Poutine) ? Nos peuples occidentaux sont accoutumés de plus en

plus régulièrement à la mise en valeur de nos « merveilleuses armes » et des motifs « humanitaires et démocratiques » qui inspireraient nos gouvernements ; mais la seule lecture cohérente des événements disparates sur tous les continents est que la ligne de force dominante est la volonté des puissances atlantiques de maintenir et développer ou restaurer leur domination sur le Moyen-Orient, l'Europe orientale, l'Afrique et l'Amérique latine.

Pourquoi l'OTAN qui n'avait de raison d'être que par et « pour » l'Union soviétique est-elle plus importante que jamais, financièrement et politiquement ? La France a d'ailleurs réintégré totalement cette organisation. Celle-ci nous dicte même notre (in)hospitalité à l'égard d'un chef d'État (vol détourné et stoppé du président Morales) ! Cette indignité nous rappelle que certains des peuples qui s'éveillent et se battent ont pu faire adopter des politiques progressistes (salaires, santé, éducation, non discriminations) qui rompent avec leur propre oligarchie et la soumission aux diktats de Washington ou de Francfort.

RELANCER L'ACTIVITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE

Le rassemblement et la lutte sociale et politique ne sont pas spontanés : les pouvoirs en place utilisent leurs monopoles audiovisuels et dans la presse pour dévier la colère contre l'« Autre », tout aussi victime pourtant. On sait depuis le III^e Reich que la « civilisation » n'empêche pas la barbarie, cependant le savoir vivant et critique s'il n'est pas suffisant est nécessaire. Notre métier qui crée du savoir, qui le diffuse directement ou par la formation des maîtres au sein de tout le système éducatif a une responsabilité sociale, humaine et citoyenne.

Or, il ne peut y avoir de responsabilité et de conscience de responsabilité collective et individuelle sans certaines conditions que le néolibéralisme rogne ou détruit :

– l'éducation ne doit pas se réduire à un entraînement, un apprentissage de techniques, une antichambre de l'emploi ;

– les savoirs doivent intégrer l'épistémologie, l'histoire de leur création ;

– les personnels doivent bénéficier de conditions matérielles et morales qui garantissent leur indépendance.

Une éducation et une recherche mises à mal dans un monde de tous les dangers où les replis ethniques ou religieux sont tentants, où les inter-

ventions militaires ont des vertus dérivatives idéologiques et économiques : voilà de quoi (re)lancer le débat sur notre activité internationale et en tout premier lieu d'en légitimer plus que jamais la nécessité et sa situation au cœur de notre activité ce qui signifie en articulation avec les autres secteurs. Mais quels contenus et quels lieux de rassemblement privilégier ? À la nécessaire solidarité, il faut plus que jamais intégrer la recherche de déclarations et luttes communes sur les questions centrales que je viens de rappeler, tant sur les contenus que sur les statuts et les conditions matérielles des personnels. Le syndicalisme international le plus rassemble est dominé par les « réformistes » – type CFDT, UNSA – mais on y trouve aussi des forces importantes résolument antilibérales, sinon anticapitalistes, avec lesquelles on peut travailler. Notre recherche de partenaires pour des résolutions et interventions communes doit aller au-delà : vers des syndicats non affiliés à l'IE (souvent hors Europe et que nous rencontrons à la FMST), vers des associations ou instituts dans la ligne lancée par les forums sociaux et l'« alter summit ». ●

▼
Il ne peut y avoir de responsabilité et de conscience de responsabilité collective et individuelle sans certaines conditions que le néolibéralisme rogne ou détruit.
▲

DOCUMENTAIRE

Comment j'ai détesté les maths

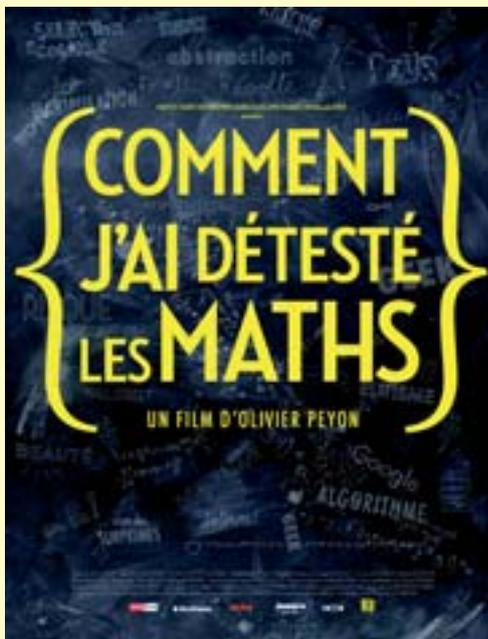
→ par Yves Chevallard, professeur de mathématiques, ESPE de l'Université d'Aix-Marseille

Yves Chevallard s'amuse à décortiquer le documentaire d'Olivier Peyon sorti sur les écrans en novembre. Enquête sur l'histoire et l'impact des mathématiques dans nos sociétés.

Je plaisante. Le film d'Olivier Peyon, *Comment j'ai détesté les maths*, est pour moi un objet d'étude, qu'on n'aime ni ne déteste, mais qu'on s'efforce d'analyser, si peu que ce soit. C'est, dit-on, un documentaire. Je dirai plutôt qu'il s'agit d'un compte rendu d'une enquête sur le rapport des gens au mathématique. Ou plutôt : d'un compte rendu d'enquête sur ce que le rapport des gens au mathématique les porte à déclarer à propos des mathématiques. Ou mieux : sur ce que le réalisateur nous permet d'entendre de ce que le rapport des gens au mathématique les porte à déclarer à propos des mathématiques. Évidemment, le réalisateur a, dans leurs propos, fait un tri. Sans doute a-t-il même zappé certains de ceux dont il avait recueilli l'avis. L'objet d'étude est compliqué ! Les gens interrogés sont divers, distribués sur plusieurs continents. Des élèves américains crient leur détestation des mathématiques avec des *I hate math* et autres *Math sucks*. Des élèves attentifs d'une classe de math sup française suivent leur professeur en sa passion mathématique. Des mathématiciens de haut niveau disent leur attachement aux mathématiques, à leur beauté essentielle. Problème : les bien-portants ne comprennent pas toujours comment on peut être malade. Sans doute ne comprennent-ils pas non plus les « bénéfiques secondaires » de la maladie. Certains, il est vrai, tentent de prendre du recul. Pourtant, le film demeure une galerie de clichés sur les mathématiques, sur les mathématiciens, sur ceux qui « détestent » les mathématiques et sur ceux qui s'efforcent de comprendre comment on peut détester les mathématiques.

LES MATHS, UN OUTIL DE LIBERTÉ ?

Tout cela est très vivant. Sous une contrainte dirimante : quand on y évoque les mathématiques, il s'agit du haut niveau en mathématiques, voire du très haut niveau, à partir de quoi, classiquement, tout s'ordonne, *top-down*, y compris avec des enfants jeunes qu'on voudrait, à force de ruse pédagogique, sauver des misères de l'antimathématisation. Le film, donc, fait son miel de l'évocation-invocation de mathématiques héroïques. Il ignore les mathématiques ordinaires, celles notamment de l'enseignement commun,



Une étude du Credoc révélait il y a peu que « seule une personne sur deux sait que 100 € placés à 2 % par an conduisent à un capital de 102 € ».

qui n'est guère mentionné que pour en dire l'échec. Il y a derrière cela un problème politique d'organisation de la société ; un problème pesant, éternisé, qui jamais n'est dit : la tyrannie du haut niveau sur les pratiques ordinaires, réelles ou potentielles. Imaginons qu'on ne puisse « faire à manger » sans qu'on vous parle aussitôt de chefs triplement étoilés ; qu'on ne puisse conduire parfois sa voiture dans les embarras de la ville sans qu'on vous parle de pilotes de Formule 1. Cela, certes, n'empêcherait pas de faire à manger ou de conduire sa voiture. Pour les mathématiques, les choses vont autrement : la plupart des « non-mathématiciens » – ceux qui n'ont pas reçu de formation supérieure en ce domaine – n'ont presque aucune activité mathématique et, surtout, pensent n'en avoir pas besoin. Problème décisif, dont le film ne dit mot. Le rapport au mathématique ne se résume pas à aimer ou à détester ceci ou cela. On peut raisonnablement préparer à manger ou conduire sa voiture sans

aimer ni détester le faire : contre l'exaltation de la passion, encourageons la vertu d'indifférence, qui libère l'action et la pensée ! Une étude du Credoc révélait il y a peu que « seule une personne sur deux sait que 100 € placés à 2 % par an conduisent à un capital de 102 € ». Le grand problème est ainsi celui du *mathematical divide*, de la « fracture mathématique ». Qu'on me permette un rien de mathématiques triviales, comme disent sublimement les mathématiciens. Cent deux, c'est $100(1,02)$; au bout de deux ans, la somme due vaudra $100(1,02)^2$ €, au bout de trois, $100(1,02)^3$ €. Et ainsi de suite : au bout de 17 ans, elle sera égale à $100(1,02)^{17}$ €. Le nombre $(1,02)^{17}$ vaut environ 1,4 ; la somme due aura donc augmenté de 40 %. Voilà. Si, étant un « non-mathématicien », vous avez sauté le passage précédent, c'est que vous êtes encore la victime (sans doute un peu responsable) de la fracture mathématique qui scinde nos sociétés. Si, malgré tout, vous l'avez lu, et compris un tant soit peu, alors vous aurez fait plus de mathématiques – triviales, certes – que vous n'en verrez dans le film d'Olivier Peyon. Ce film mérite-t-il d'être vu ? Bien sûr ! Comme une donnée sensible à méditer. L'aimer ou le détester n'est pas le problème. ●

ENTRETIEN AVEC **Léo Henry****Écrivain de science fiction**

L'auteur, écrivain de science-fiction, nous apporte un éclairage sur ce genre littéraire qui ne cesse d'explorer les futurs. La SF tient autant du divertissement que de la réflexion sur l'avenir de nos sociétés.

Comment se présente le panorama de la science-fiction aujourd'hui ?

Éditorialement, la SF française accuse le coup, depuis une quinzaine d'années, de s'être séparée de genres qui faisaient auparavant partie de son corpus. La fantasy, avec les adaptations cinématographiques du *Seigneur des Anneaux* ou le succès d'*Harry Potter*, a pris une place très importante dans les rayons des librairies, aux côtés de collections plus volatiles, comme celle consacrée à la romance paranormale, croisement de mythes fantastiques et d'histoires d'amours adolescentes (*Twilight*).

La faible présence de la SF en librairie n'empêche paradoxalement pas le genre d'être très vivace. Il tend en ce moment à déborder des collections spécialisées pour se retrouver chez des éditeurs de « blanche » (dernier exemple en date chez Actes Sud) ou des petites structures sans étiquette (Monsieur Toussaint Louverture, Attila...) En termes de création, les propositions sont aussi très variées, allant du grand récit spatial (Laurence Suhrer) au post-apocalyptique (Loïc Leborgne) et de l'uchronie (Stéphane Beauverger) à l'expérimentation poétique (David Calvo).

Continuent d'apparaître, enfin, dans les rayons SF, des textes qui n'ont que peu à voir avec le genre, mais qui ne trouvent pas place ailleurs, parce ce que trop bizarres ou inattendus. La déstabilisation participant du plaisir du lecteur SF, il a su réserver bon accueil à la réédition des *Jardins statuaires* de Jacques Abeille ou à *L'Apocalypse des bomards* de Jean-Marc Agrati.

À quand remonte ce genre et quelles évolutions peut-on observer ?

Il y a au moins deux racines à la SF moderne (et on peut lui en trouver d'autres ; le roman réaliste, le récit d'aventure, le fantastique gothique, etc.) : le roman technologique à la Jules Verne/H.G. Wells, et les pulps américains de l'après-guerre.

Dans les années 50, on a assisté en France à une refondation du genre, croisant cette littérature très populaire importée des États-Unis et des ambitions littéraires élevées. Des gens comme Pierre Versins ou Jacques Bergier ont à l'époque théorisé un genre qui



© DHR

La SF française a participé de la contre-culture des années 70, aux côtés du rock ou du polar.

peut englober des choses aussi différentes que les récits utopiques du XVIII^e siècle, l'œuvre de Lovecraft ou le space opera. La SF est restée une littérature marginale, sans doute parce qu'elle tend à deux objectifs inconciliables : la production de textes populaires et l'ambition formelle. C'est aussi un genre qui fonctionne par méta-textualité, nécessitant de ses aficionados une connaissance des ouvrages clés. Les inventions de certains livres ont pour vocation d'être reprises dans des textes ultérieurs sans être expliquées, façonnant une sorte d'univers-cadre dans lequel les textes s'inscriraient. Une fois le voyage supra-luminique défini, par exemple (la capacité d'un vaisseau de se déplacer plus vite que la lumière), cette invention a été reprise par tous les écrivains en éprouvant l'envie. De même pour la terraformation (géo-ingénierie à l'échelle d'une planète pour la rendre habitable), ou même pour le cyberspace, terme fictif des années 80 qui a fini par trouver une application réelle.

Dans quelle mesure les récits font-ils écho à des débats de société ?

La SF française a participé de la contre-culture des années 70, aux côtés du rock ou du polar. C'est l'époque durant laquelle les auteurs ont été le plus ouvertement préoccupés de questions politiques, abordant frontalement la guerre froide, la menace nucléaire, le rapport à la nature, l'épuisement des ressources, les inégalités nord-sud, etc. Depuis les années 80 et l'apparition d'anticipations de plus en plus courtes (le mouvement cyberpunk décrivait l'horizon 2020), les ouvrages ont été moins explicitement politisés.

À quelques belles exceptions près – Roland C. Wagner, avec *Rêve de gloire*, proposait récemment une relecture de la guerre d'Algérie ; Ayerdahl mettait du LGBT dans l'histoire postcoloniale avec *Rainbow Warriors* – les auteurs contemporains ne produisent plus guère de récits militants.

On peut cependant voir se dégager des thèmes récurrents dans la production récente : la fin du monde ou de l'humanité, l'idée qu'il devient impossible d'anticiper l'avenir, la réécriture du passé comme derniers terrains que l'imaginaire puisse investir (succès croissant de l'uchronie). On retrouve aussi de plus en plus d'emprunts à d'autres genres ou médias, roman noir et historique, philosophie, série télé et cinéma, jeu vidéo...

La SF reste, de manière irréductible, un espace d'expérimentation de formes et d'idées. Un endroit en marge dans lequel chacun, pourtant, peut trouver du grain à moudre. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Chroniques d'un rêve enclavé, Ayerdhal, *Au Diable Vauvert*, 2003 ; *La Zone du dehors*, Alain Damasio, *La Volte*, 2007 ; *Yama Loka terminus*, Léo Henry & Jacques Mucchielli, *L'Altiplano*, 2008 ; *Rêves de gloire*, Roland C. Wagner, *L'Atalante* 2011 ; *Rainbow Warriors*, Ayerdhal, *Au Diable Vauvert* 2013.

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité
et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.
Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital participatif. Siège social : 91 Cours des Riches - 77186 Noisiel
Siret n° 394 276 00042 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 807 138. ● Auto de Tempête - Illustration : Kikaku